

DOCUMENT D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES RÉGIONALES



**BOUVILLON
d'abattage**



**VEAU
d'embouche**



**BOVIN
de réforme et
veau laitier**



**VEAU
de grain**



**VEAU
de lait**

Février
2022

Les Producteurs
de bovins du
Québec
bovin.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 ACTIVITÉS EN 2021

1. MARCHÉ	4
2. SÉCURITÉ DU REVENU	4
3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES	5
4. AFFAIRES CANADIENNES	6
5. BIOSÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL	6
6. PROGRAMMES QUALITÉ	7
7. PROJETS DE RECHERCHE	7
8. LISTE DES PRODUCTEURS/FACTURATION	8
9. PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS	8
10. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE	8
11. GESTION INTERNE	9

SECTION 2

CONSULTATION SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN CONJOINT	10
---	----

SECTION 3 ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2021

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE	19
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE	24
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT	29
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN	34
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS	40

SECTION 1 *ACTIVITÉS EN 2021*



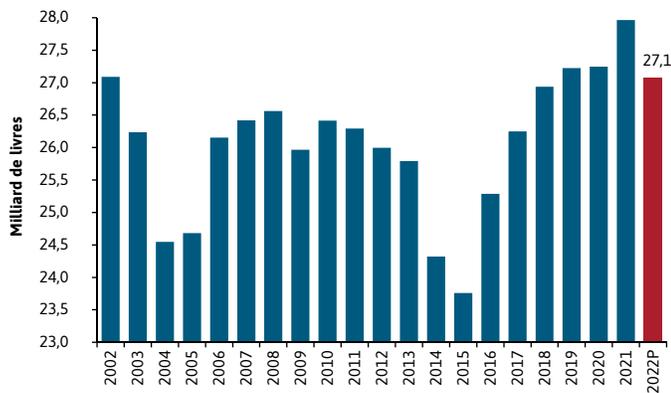
ACTIVITÉS EN 2021

1. MARCHÉ

Après cinq années d'expansion durant lesquelles 2,6 millions de têtes de vaches de boucherie se sont ajoutées, le cheptel américain est entré dans une phase de contraction depuis 2019. Au 1^{er} janvier 2021, le nombre de vaches de boucherie a légèrement diminué de 1 % par rapport à 2020 et de 2 % par rapport au pic de 2019. La diminution aurait été plus importante sans les retards d'abattage causés par la COVID-19. Avec la sécheresse toujours en cours dans plusieurs régions productrices, une reconstitution du cheptel n'est pas prévue de sitôt. Au Canada, la baisse du cheptel se poursuit. Depuis 2005, le Canada a perdu plus du tiers de son cheptel vache-veau. Au 1^{er} janvier 2021, on dénombrait 3,5 millions de vaches de boucherie en inventaire.

Après deux années de liquidation, la production de viande bovine aux États-Unis devrait baisser et avoisiner 27,1 milliards de livres en 2022.

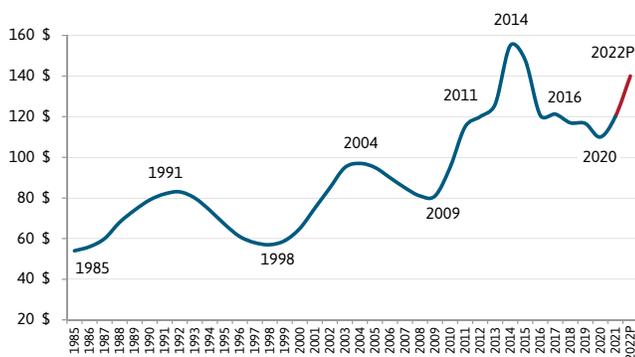
Production de viande bovine aux États-Unis



Sources: USDA, Prévision WASDE

La demande nord-américaine pour la viande de bœuf a été ferme tout au long de l'année. Cette tendance devrait se maintenir en 2022. Ajoutées à une baisse de la production et des exportations soutenues, toutes les conditions sont réunies pour un redressement des prix payés aux producteurs en 2022.

Cycle de prix des bovins (États-Unis)



Sources: USDA, Prévision Cattlefax

Comme l'année précédente, 2021 restera marquée par les conséquences de la COVID-19. La filière bovine nord-américaine s'est rapidement adaptée à la nouvelle réalité de la vie avec le virus. La vaccination des employés a été une priorité dans les usines de transformation et les nouveaux cas de contamination ont été mieux gérés. Les quelques fermetures d'abattoirs notées en 2021 ont été de courte durée et sans conséquence majeure pour la filière.

L'année 2021 aura aussi été marquée par des prix de coupes exceptionnels pour la viande bovine. Si les prix enregistrés en 2020 égalaient déjà les prix records de 2014-2015, ceux de 2021 en établissent un nouveau. Ces prix sont la conséquence directe d'une demande mondiale très forte pour les produits du bœuf et d'une offre limitée. Malheureusement, les prix aux producteurs n'ont pas suivi la tendance du prix des coupes. Ils ont évolué en dents de scie avec une tendance stagnante depuis 2019. En conséquence, la part du producteur dans le prix au détail a considérablement diminué, passant de 52 % en 2015 à 37 % en 2020 (USDA). Cette distorsion de la filière bovine nord-américaine est le résultat de la concentration des usines de transformation, du manque de main-d'œuvre et de l'asymétrie d'information sur le marché.

Pour les prochaines années, il y a quelques raisons d'être optimiste. La bonne demande asiatique pour les produits du bœuf devrait continuer à soutenir le marché. L'historique plan de relance économique des États-Unis est prévu maintenir la ferme demande domestique. Enfin, le plus grand soutien au marché viendra probablement de la baisse de l'offre bovine nord-américaine afin de l'ajuster à la capacité réduite des usines de transformation. L'ampleur de la diminution de l'offre dictera la capacité des producteurs à aller chercher une meilleure plus-value.

2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité du revenu visent à stabiliser les revenus des entreprises et à aider les producteurs à mieux traverser les creux du marché. Un environnement d'affaires plus stable et prévisible permet aux entreprises d'opérer dans des conditions plus propices à leur développement et d'entraîner des retombées économiques pour l'ensemble du Québec.

Modifications au Programme ASRA Veaux d'embouche et ASRA Bouvillons et bovins d'abattage

À compter du 1^{er} janvier 2022, les modifications suivantes seront apportées aux modalités d'évaluation du volume assurable pour les produits Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Veaux d'embouche :

- Seuls les kilogrammes de veaux vendus issus d'une vache de boucherie sont admissibles à l'ASRA pour le secteur veau d'embouche.

- La compensation pour la vache est désormais exprimée en jour de garde. La durée de possession minimum de six mois consécutifs est donc retirée. Les vaches de boucherie admissibles seront désormais compensées au nombre de jours réellement passés sur l'entreprise au cours de l'année d'assurance.

Bouvillons et bovins d'abattage :

- La limite du poids de sortie, précédemment fixée à 1 750 lb, est retirée. Désormais, les livres de gain supérieurs à 1 750 lb sont admissibles à l'ASRA Bouvillons.
- La Financière agricole du Québec (FADQ) détermine le volume assurable pour le produit Bouvillons d'abattage en utilisant dorénavant uniquement les données détenues par Attestra. Les producteurs sont donc tenus de déclarer, ou faire déclarer, l'ensemble de leurs transactions à Attestra.

Nouveau modèle de coût de production pour les secteurs bouvillon d'abattage et veau d'embouche

De nouveaux modèles de coût de production pour l'ASRA Veaux d'embouche et Bouvillons entrent en vigueur en 2022. Comparés aux anciens modèles (2015 actualisés en 2020), les nouveaux entraînent respectivement une augmentation de la couverture d'assurance d'environ 52 \$/vache pour le veau d'embouche et une diminution d'environ 16 \$/bouvillon pour le bouvillon d'abattage (voir les sections respectives de chacun des secteurs pour plus d'information).

Réseau canadien des coûts de production vache-veau

Les premiers résultats du coût de production national pour le veau d'embouche sont déjà disponibles sur le site Web de Canfax (www.canfax.ca/COPAnalysis.aspx). Pour cette première phase, 28 systèmes de production ont été étudiés dont quatre au Québec. Les résultats de cette première phase seront vulgarisés à l'hiver. Une seconde phase de collecte de données est en cours pour ajouter des systèmes de productions manquantes afin de dresser un portrait plus complet. Au Québec, une dizaine de producteurs seront recrutés pour cette seconde phase. La collecte de données est prévue à l'hiver 2022.

Actualisation de la rémunération de l'exploitant

L'Union des producteurs agricoles (UPA) et l'ensemble des fédérations spécialisées ayant des productions sous ASRA ont multiplié les représentations auprès du ministère et du ministre de l'Agriculture du Québec au courant de la dernière année pour que l'actualisation de la rémunération de l'exploitant se concrétise. Jusqu'à présent, les efforts n'ont pas porté fruit, malgré la rencontre de plusieurs députés de la Coalition Avenir Québec pour les sensibiliser à cet enjeu important.

Rappelons que l'actualisation de la rémunération de l'exploitant repose sur deux paramètres acceptés par la FADQ, soit :

- le nombre d'heures travaillées;
- les heures de gestion.

Priorités de travail en 2022

Au cours de la prochaine année, les PBQ, avec les différents partenaires, concentreront leurs efforts à faire avancer les dossiers suivants :

- L'actualisation de la rémunération de l'exploitant et celle de la main-d'œuvre familiale afin qu'elles reflètent la réalité actuelle des différents secteurs de production sous ASRA;
- Le retour du seuil de déclenchement des paiements pour le programme AGRI-stabilité à 85 %;
- La poursuite des réflexions avec la FADQ sur les pistes d'amélioration du Programme ASRA.

3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES

L'année 2021 s'inscrit également dans le contexte de la pandémie alors que les réunions en présentiel ont été limitées. Également, les élections fédérales de septembre 2021 ont ralenti les efforts de sensibilisation des PBQ auprès de l'appareil politique fédéral.

Au niveau fédéral, les PBQ ont malgré tout été en mesure d'avoir des rencontres virtuelles avec des élus et certains hauts fonctionnaires. Ces rencontres ont été possibles grâce à la collaboration de la Canadian Cattlemen's Association (CCA). Le principal dossier abordé lors de ces rencontres concerne le Règlement sur le transport des animaux. Plus précisément pour les veaux laitiers, les enjeux suivants ont été abordés :

- Intervalle de temps entre deux arrêts pour l'alimentation, l'eau et le repos et la question de l'extension du moratoire en particulier;
- Développement d'une alternative au lait pour les veaux laitiers durant le repos;
- Nombre d'heures maximum entre deux arrêts en le faisant passer de 12 heures à 16 heures;
- Extension du moratoire jusqu'à ce que les études soient terminées;
- Programme d'investissement pour l'adaptation des infrastructures pour les arrêts nécessaires.

Lors du Congrès général de l'UPA, le président des PBQ est intervenu publiquement afin d'inviter la ministre Marie-Claude Bibeau à intervenir dans le dossier du transport des animaux le plus rapidement possible.

Par ailleurs, en collaboration avec la CCA, les PBQ ont traité du dossier de la liste des matières à risque spécifiées (MRS) en lien avec le statut de pays à risque négligeable obtenu par le Canada.

Au niveau provincial, plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu avec le ministre André Lamontagne et le personnel de son cabinet. Parmi les dossiers abordés, notons entre autres les suivants :

- Au sujet de l'ASRA, l'ajustement du salaire de l'ouvrier spécialisé. Ce dossier est travaillé conjointement avec l'UPA puisqu'il touche plus d'une production. D'ailleurs, le président des PBQ a interpellé le ministre Lamontagne sur la question lors du Congrès général de l'UPA en décembre 2021;
- Concernant la question des abris pour les animaux, les PBQ ont rappelé au ministre qu'ils attendaient toujours des ajustements aux politiques administratives entourant ce sujet et ont fait valoir que la question était primordiale pour les producteurs.

D'autres dossiers ont également fait l'objet de discussions : environnement, comparution à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles concernant le projet de loi PL99, etc.

À la fin de l'automne 2021, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et les PBQ ont convenu d'établir un cycle de rencontres sur une base régulière afin de pouvoir aborder les divers dossiers d'importance, notamment pour les producteurs de bovins. Ces rencontres permettront d'établir un dialogue constant et d'assurer des suivis plus assidus.

4. AFFAIRES CANADIENNES

Jusqu'en août 2021, les activités d'ordre pancanadiennes fonctionnaient presque à 100 % sous forme virtuelle. Par la suite, quelques rencontres ont pu se dérouler en présentiel. Malgré la situation, il y a tout de même eu de l'avancement dans certains dossiers.

Les efforts soutenus de la CCA ont permis au Canada d'obtenir des accès additionnels dans plusieurs pays à la suite de l'obtention du statut de pays à risque négligeable concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Le Canada doit maintenant obtenir des garanties des pays avec lesquels il transige afin qu'ils maintiennent l'accès au bœuf canadien à leur marché advenant le cas où nous devrions revenir à la liste courte des MRS. La CCA collabore activement avec le gouvernement du Canada pour que celui-ci milite en ce sens. Le dossier est toujours en traitement.

Le dossier du transport des animaux a également fait l'objet de travaux substantiels. La CCA demande elle aussi une extension du moratoire afin de permettre de compléter les projets de recherche en cours. Une analyse des résultats de ces recherches est nécessaire afin de favoriser la manipulation bienveillante des bovins. La pandémie a ralenti substantiellement les travaux à ce sujet.

Afin de tenir la communauté québécoise informée des activités de la CCA et des dossiers en cours, les PBQ transmettent constamment des informations dans l'infolettre *La Minute bovine* où des dossiers d'intérêts sont traduits et retransmis.

Les PBQ siègent au sein des organismes suivants :

- Canadian Cattlemen's Association;
- Agence canadienne d'identification du bétail;
- Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie;
- Agence canadienne de classement du bœuf;
- Comité national du programme VBP+;
- Beef Cattle Research Council;
- Table ronde canadienne sur le bœuf durable;
- Table ronde canadienne sur la protéine animale.

5. BIOSÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Comité biosécurité de la filière bovine

Le comité biosécurité de la filière bovine est un comité conjoint aux PBQ et aux Producteurs de lait du Québec. Après avoir été en pause pour différentes raisons, incluant la Covid-19, il reprend désormais ses activités. Le comité met à jour son mode de fonctionnement et revoit ses priorités afin de répondre aux réalités actuelles de la filière.

Renouvellement de l'entente ASAQ-PISAQ

Le Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) qui est incorporé dans l'Entente relative à la transition du Programme d'amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ) devrait être renouvelé pour une période de trois ans. Les négociations sont toujours en cours pour finaliser l'entente entre les différentes parties.

Bien-être animal

Abris

La *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* a été sanctionnée le 15 décembre 2015. Afin de répondre aux divers questionnements concernant la notion d'abris en production bovine, les PBQ ont rencontré le MAPAQ une première fois en 2018 et à deux reprises en 2019. Divers suivis téléphoniques et des communications par courrier électronique ont été effectués par la suite. Nous sommes toujours dans l'attente du guide à l'intention des inspecteurs au sujet des abris. Ce sujet a été de nouveau abordé lors d'une rencontre des PBQ avec les membres du cabinet du ministre au début novembre 2021.

Il a été décidé d'instaurer des rencontres entre les PBQ et le MAPAQ sur une base régulière. Dans le cadre de celles-ci, le sous-ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou le bureau du ministre Lamontagne pourrait être représenté au besoin.

Le développement des filières bœuf et veau sera au cœur des discussions. Certains aspects du secteur bovin, ses avenues de développement et des problématiques qui préoccupent les producteurs, pourront être abordés (ex. : réglementation sur le bien-être animal, adaptation des programmes d'aide, etc.). Les PBQ espèrent un dialogue constructif qui se concrétisera, notamment, grâce à une écoute réciproque. Les PBQ accueillent positivement cette approche.

Règlement sur le transport

Depuis l'annonce de la nouvelle réglementation sur le transport en 2019, et d'autant plus depuis son entrée en vigueur en février 2020, les PBQ sont très impliqués dans le dossier. Un comité interne dédié à ce sujet a été créé et permet l'élaboration et la mise en place de solutions pour les producteurs. Par exemple, les PBQ ont élaboré des formations dédiées aux producteurs et aux transporteurs et ont développé des projets de recherche afin d'évaluer les alternatives possibles, comme le développement d'un aliment alternatif au lait pour les veaux non sevrés. Les PBQ ont également été très actifs dans les discussions et les échanges avec l'ensemble des parties prenantes telles que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les ministres et les députés.

D'autre part, il est bon de rappeler que l'ACIA avait décidé en 2020 de mettre en œuvre une application progressive de la loi sur deux ans pour les articles 141(1) e), 143 (1) et 152.2). Ces articles visent les durées de transport ainsi que les délais maximums de transport sans accès à l'aliment, l'eau salubre et le repos. **Ce délai supplémentaire est presque terminé et, le 20 février 2022, sauf avis contraire, l'ACIA utilisera le processus d'intervention réglementaire normalisé, qui comprend, entre autres, l'émission de sanction administrative pécuniaire.**

En dehors des trois articles susmentionnés, les autres exigences du règlement sont en application depuis le 20 février 2020 et peuvent en tout temps être sanctionnées si elles ne sont pas respectées.

6. PROGRAMMES QUALITÉ

Programme Veau de grain du Québec certifié

Le programme Veau de grain du Québec certifié (VGQC) est obligatoire pour produire et mettre en marché des veaux de grain au Québec. Tous les producteurs de veaux de grain sont désormais certifiés par le programme VGQC.

Programme Veau vérifié

Le programme Veau vérifié couvre la production de veaux de lait. En date du 26 novembre 2021, 66 sites étaient certifiés, ce qui représente 79 % du volume de production.

Programme Verified Beef Production Plus

Le programme Verified Beef Production Plus (VBP+) couvre la production vache-veau et bouvillons. En date du 26 novembre 2021, 149 producteurs étaient certifiés. La certification VBP+ rend admissible au programme Bœuf durable des acheteurs.

Programme Bœuf durable

Rappelons tout d'abord que c'est la Table ronde canadienne sur le bœuf durable qui détermine les critères de bœuf durable. Elle a aussi développé le cadre pour la mise en place d'un programme de retraçage des bovins provenant de fermes certifiées VBP+ afin d'assurer un approvisionnement en bœuf durable tout au long de la chaîne de valeur (producteur-naisseur, producteur-finiisseur, abattoir, détaillant/HRI/épicerie). L'un des buts de ce programme est d'aider le Canada à devenir le premier pays à fournir du bœuf provenant de sources certifiées durables et ainsi être plus compétitif sur le marché mondial.

L'année 2021 marque la mise en place du programme Bœuf durable pour le Québec. Après avoir finalisé le système de chaîne de valeur pour les bovins vivants du Québec avec l'aide d'Attestra, les PBQ ont signé une entente avec Cargill Ltée afin que son programme de reconnaissance soit appliqué au Québec. Depuis janvier 2021, les producteurs dont les bovins ont été déterminés durables ont obtenu une reconnaissance financière.

7. PROJETS DE RECHERCHE

Les PBQ investissent dans la recherche par le biais des fonds de recherche et développement de chaque secteur de production. Les investissements des producteurs pour l'année en cours et les deux prochaines années totalisent 435 599 \$ pour des projets d'une valeur de 6 838 136 \$, soit un effet de levier de 1 pour 16.

Voici quelques projets en cours (voir page suivante):

ACTIVITÉS EN 2021

2020-2023	Développement d'un indice de santé et de bien-être des veaux laitiers (veau laitier)	Développer un indice de santé et bien-être des veaux laitiers et cibler des points d'amélioration	Coût total: 246 732 \$ PBQ: 23 183 \$
2020-2023	Motricité des bovins de réforme (bovin de réforme)	Documenter la condition et le bien-être des vaches de réforme qui transitent par les encans du Québec afin de cibler des pratiques de gestion qui permettront d'améliorer leur bien-être et leur mise en marché	Coût total: 188 122 \$ PBQ: 20 000 \$
2020-2021	Projet pancanadien de coût de production dans le secteur veau d'embouche (en collaboration avec Canfax)	Développer des statistiques de référence sur les coûts de production	PBQ: 7 500 \$
2021-2023	Impact de la régie préabattage sur la qualité des carcasses (veau de grain)	Déterminer l'effet des conditions préabattage (ferme, transport et abattoir) sur le bien-être et le stress des veaux et leur impact sur la qualité de la viande	Coût total: 172 682 \$ PBQ: 9 764 \$
2021-2023	Étude de compétitivité de la filière bœuf québécoise (bouvillon d'abattage, veau d'embouche et bovin de réforme)	Diagnostic de la compétitivité des divers maillons de la filière viande bovine	PBQ: 67 500 \$
2020-2022	Amélioration de la compétitivité des entreprises de bovins de boucherie (bouvillon d'abattage et veau d'embouche)	Travailler sur trois volets particuliers: l'amélioration génétique, la biosécurité et le bien-être animal	Coût total: 961 282 \$ PBQ: 120 000 \$

8. LISTE DES PRODUCTEURS / FACTURATION

Liste des producteurs

Les PBQ sont tenus de dresser et de tenir à jour un fichier dans lequel sont inscrits les producteurs visés par le *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint). Dans le but de maintenir ce fichier à jour, plusieurs communications ont été envoyées à des producteurs afin de savoir s'ils avaient élevé, pour leur compte ou celui d'autrui, ou fait produire et mis en vente du bovin au cours de la dernière année.

Facturation des producteurs de veaux d'embouche non assurés à la FADQ

Avant de procéder à la facturation des producteurs de veaux d'embouche non assurés à la FADQ en 2021, les PBQ ont effectué plusieurs étapes préalables. Le *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* a dû être modifié pour permettre aux PBQ de facturer le produit Veaux d'embouche en fonction du nombre de femelles de boucherie de 22 mois et plus, multiplié par le taux de veau vendu par vache. Cette façon de déterminer l'inventaire s'apparente au mode de calcul des producteurs de veaux d'embouche assurés à la FADQ. En 2020, les PBQ ont fait parvenir aux producteurs une lettre explicative. Cette dernière était accompagnée d'une estimation de facture et d'une liste produite à partir des données provenant d'Attestra au 31 août 2020 des femelles de boucherie de 22 mois et plus. Les producteurs étaient invités à communiquer avec Attestra s'ils considéraient que le nombre de femelles de boucherie de 22 mois et plus

était erroné. Au mois de mai 2021, les PBQ ont procédé à la facturation des contributions de 559 producteurs de veaux d'embouche non assurés à la FADQ. De ce nombre, 299 producteurs avaient 12 bovins et moins et 260 producteurs en avaient plus de 12. Cela représente un volume de 13 000 veaux d'embouche et environ 185 000 \$ de revenus supplémentaires en conformité avec le Plan conjoint.

9. PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

Principaux changements

Depuis la campagne 2020, les PBQ ne sont plus agent d'exécution du Programme de paiements anticipés. Dès lors, les producteurs ont été dirigés vers Agricultural Credit Corporation (ACC) pour effectuer leur nouvelle demande de prêt. Le mode de fonctionnement d'ACC diffère de celui des PBQ, notamment en ce qui a trait aux frais d'inscription, au délai entre le remboursement de l'avance et le versement de la nouvelle avance, la détermination du nombre d'animaux en inventaire, le nombre d'avances pouvant être demandées par campagne et autres éléments d'ordre administratif.

10. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE

Les chantiers en communication et vie syndicale de la dernière année ont principalement visé la transmission d'informations aux producteurs, la mobilisation, la valorisation et le développement de la production ainsi que la représentation publique. Voici quelques nouveautés:

Prix de la gérance de l'environnement

Le Québec a présenté sa première candidature au Prix de la gérance de l'environnement (The Environmental Stewardship Award) (TESA). Le TESA est un prix canadien décerné depuis 1996. La Ferme Brylee, désignée par un comité de sélection des PBQ, est l'entreprise québécoise qui a compétitionné au niveau national. Le prix TESA 2021 a été remporté par une entreprise de la Nouvelle-Écosse, soit Manning Family Farm.

Colloque de l'industrie bovine québécoise

Les PBQ ont organisé un premier colloque à l'intention de toute l'industrie. L'événement, tenu le 25 novembre 2021, a permis de rassembler plus de 100 intervenants de l'ensemble de l'industrie à savoir: des producteurs de bœufs et de veaux du Québec, des abattoirs, des transformateurs, des représentants gouvernementaux, des fournisseurs d'intrants, etc. Comme il s'agit d'une première et qu'il fut offert en mode virtuel, nous sommes satisfaits de la participation.

Poste relève sur le conseil d'administration des PBQ

Mme Joanie Courchesne a été élue au poste relève que les PBQ ont mis en place au sein de leur conseil d'administration. Un des critères d'éligibilité pour y siéger est notamment de siéger au sein du conseil d'administration de la Fédération de la relève agricole du Québec. À la connaissance des PBQ, l'ajout d'un poste relève au sein d'un conseil d'administration constitue une première au sein des groupes spécialisés de l'UPA.

Représentant des PBQ au YCC

Le Québec a désormais un représentant au Young Cattlemen's Council (YCC). Le YCC est une filiale de la CCA. Le comité communication et vie syndicale des PBQ a eu pour mandat d'évaluer des candidatures et a nommé M. Victor Drury à titre de représentant.

Programme de mentorat des jeunes leaders en production bovine (CYL)

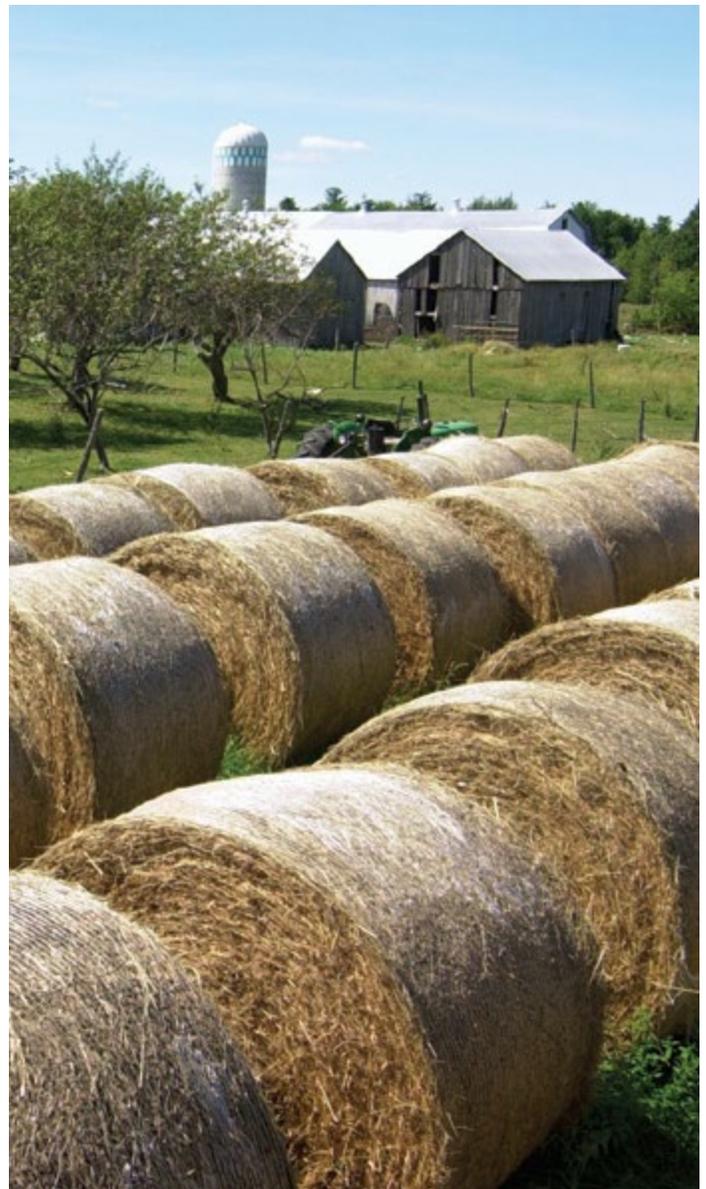
Les PBQ ont encouragé la mise en candidature de candidats au Programme de mentorat des jeunes leaders en production bovine (Canadian Young Leader Program). Cette initiative de la CCA fournit une formation et un mentorat ciblé pour l'industrie à des participants âgés de 18 à 35 ans afin qu'ils contribuent au succès futur de l'industrie canadienne du bœuf.

Restez à l'affût!

- Joignez le groupe Facebook 
- Abonnez-vous à la chaîne YouTube 
- Pour vous abonner à *La Minute bovine* **CLIQUEZ ICI**

11. GESTION INTERNE

En raison de la COVID-19, les employés des PBQ ont su adapter leur façon de faire afin d'être fonctionnels à 100% en télétravail, et ce, dès le 18 mars 2020. Des investissements dans le système informatique ont été effectués afin de mettre à jour la flotte informatique et permettre la continuité des opérations en cas d'urgence. Les méthodes de travail ayant beaucoup évolué depuis, le secteur de la comptabilité et la majorité des employés fonctionnent dorénavant en mode sans papier. Les réunions internes avec les élus et partenaires (comité exécutif, conseil d'administration, comités de mise en marché et de négociation, réunion des secrétaires régionaux, etc.) fonctionnent presque toutes également en mode sans papier.



SECTION 2

**CONSULTATION SUR LE
PLAN DE FINANCEMENT
DU PLAN CONJOINT**



CONSULTATION SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN CONJOINT

1. MISE EN CONTEXTE

Le 10 septembre 2020, les PBQ demandaient à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) d'approuver le Règlement modifiant le *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* qui permet de hausser, conformément à la résolution adoptée le 8 septembre 2020 par les délégués réunis en assemblée générale annuelle (AGA), la contribution de base payable par les producteurs des différents secteurs de production.

Le 5 octobre 2020, le secteur bouvillon d'abattage s'adressait à la Régie pour demander de suspendre la hausse de la contribution au Plan conjoint prévu pour janvier 2021.

La Régie a conclu que les augmentations de la contribution de base ont été adoptées conformément aux dispositions de la Loi et que le processus prévu à l'article 29 du Plan conjoint a été suivi par les PBQ.

La Régie a noté que tous les comités de mise en marché, incluant le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage, conviennent qu'il y a lieu de redresser la situation financière des PBQ.

La Régie a rejeté la demande du secteur bouvillon d'abattage de suspendre la hausse des contributions des producteurs de bovins pour l'année 2021.

La Régie a approuvé le Règlement modifiant le *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

La Régie a ordonné aux Producteurs de bovins du Québec de déposer à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, au plus tard le 1^{er} octobre 2022, un nouveau règlement sur les contributions qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

2. PLAN QUINQUENNAL 2021-2025 ADOPTÉ LORS DE L'AGA 2020

Le tableau ci-dessous présente le plan quinquennal 2021-2025, comme adopté en AGA en 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Revenus (\$)¹	3 210 218	4 171 384	4 106 787	4 043 365	3 982 236	3 922 940
Dépenses (\$)²	3 672 690	3 782 870	3 896 356	4 013 247	4 133 644	4 257 654
Surplus/déficit (\$)	462 472	388 514	210 431	30 118	(151 408)	(334 714)
Avoir accumulé (\$)	2 119 025	2 507 539	2 717 970	2 748 088	2 596 680	2 261 966
% de l'avoir par rapport aux dépenses	58 %	66 %	70 %	68 %	63 %	53 %

¹ Les revenus ont été calculés sur la base d'une baisse du cheptel et du nombre d'entreprises de 3% par année (à l'exception du secteur bovin de réforme et veau laitier).

² Les dépenses ont été majorées de 3% par année.

CONSULTATION SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN CONJOINT

MISE À JOUR DES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL EN TENANT COMPTE DES DONNÉES RÉELLES DE 2020

Catégorie	Veau de lait	Veau de grain	Bouvillon d'abattage	Veau d'embouche et bovin de réforme type boucherie		Bovin de réforme et veau laitier		Total
Volume								
				Veau d'embouche	Bovin de réforme (type boucherie)	Bovins de réforme (type laitier)	Veau laitier	
Estimé	84 681	64 922	81 600	98 795	13 000	83 000	158 000	583 998
Réel - 2020	75 345	75 986	76 000	113 440	12 500	84 864	157 268	595 403
Variation (nombre)	(9 336)	11 064	(5 600)	14 645	(500)	1 864	(732)	11 405
Variation (%)	-11,02%	17,04%	-6,86%	14,82%	-3,85%	2,25%	-0,46%	1,95%
Entreprise								
Estimé	65	95	195	2 712		4 659		7 726
Réel - 2020	64	139	231	2 868		4 766		8 068
Variation (nombre)	(1)	44	36	156		107		342
Variation (%)	-1,54%	46,32%	18,46%	5,75%		2,3%		4,43%

2.1 APPORT DE FINANCEMENT PAR SECTEUR SELON LES DONNÉES RÉELLES DE 2020

	Veau de lait	Veau de grain	Bouvillon d'abattage	Veau d'embouche	Bovin de réforme et veau laitier	Total
Nombre d'entreprises	64	139	231	2 868	4 766	8 068
Nombre de têtes	75 345	75 986	76 000	125 940	242 132	595 403
Financement	232 799 \$	264 562 \$	328 600 \$	1 479 920 \$	1 934 260 \$	4 240 141 \$
% du financement selon données réelles 2020	5,49%	6,24%	7,75%	34,90%	45,62%	100%

Le pourcentage du financement selon les données réelles 2020 permet d'établir le nouveau modèle de financement.

2.2 APPORT DE FINANCEMENT PAR SECTEUR SELON LES DONNÉES RÉELLES DE 2020

Le tableau ci-dessous présente le plan quinquennal 2021-2025 en tenant compte des revenus, des dépenses, des volumes ainsi que du nombre d'entreprises réels pour l'année 2020 plutôt que des hypothèses initiales de travail. En effet, le volume et le nombre d'entreprises ont été plus élevés qu'anticipés et les dépenses ont été moindres qu'anticipées. Ce tableau démontre que le plan adopté en AGA, en 2020, aurait pu se poursuivre jusqu'en 2027, sachant que le pourcentage de l'avoir doit représenter plus de 50 % des dépenses, et ce, pour une saine gestion.

	2020 (réel)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Revenus (\$)¹	3 418 386	4 287 769	4 266 140	4 198 890	4 133 657	4 070 382	4 009 005	3 949 469	3 891 719
Dépenses (\$)²	3 677 027	3 804 527	3 858 663	4 013 247	4 133 644	4 257 654	4 385 384	4 516 945	4 652 453
Surplus/déficit (\$)	(258 641)	483 242	407 477	185 643	13	(187 272)	(376 379)	(567 476)	(760 734)
Inter-fonds	50 325								
Avoir accumulé (\$)	2 628 421	3 111 663	3 519 140	3 704 783	3 704 796	3 517 524	3 141 145	2 573 669	1 812 935
% de l'avoir par rapport aux dépenses	71 %	82 %	91 %	92 %	90 %	83 %	72 %	57 %	39 %

¹ Les revenus ont été calculés sur la base d'une baisse du cheptel et du nombre d'entreprises de 3% par année (à l'exception du secteur bovin de réforme et veau laitier).

² Les dépenses ont été majorées de 3% par année.

3. ACTIONS AYANT UN IMPACT SUR LE FINANCEMENT DEPUIS LA CONSULTATION EN 2020

- Le 16 octobre 2020, un comité de réflexion sur le financement des PBQ est créé par le conseil d'administration. Le comité est composé des cinq présidents des comités de mise en marché, de deux membres du conseil d'administration, deux membres du comité exécutif ainsi que du président et de son vice-président. Les membres se sont rencontrés trois fois en 2021 pour arriver au plan proposé.
- La facturation en 2021 des contributions au Plan conjoint des producteurs de veaux d'embouche qui ne sont pas assurés à la FADQ.

3.1 ESTIMATION DE LA VALEUR SOMMAIRE DES SERVICES REÇUS

Description des activités

Finances et administration

- États financiers mensuels et audit des états financiers annuels
- Perception des contributions
- Païement des fournisseurs
- Paie des administrateurs et remises gouvernementales
- Gestion des budgets aux syndicats régionaux
- Plan de financement
- Suivi des projets de recherche subventionnés et spéciaux

Affaires syndicales et corporatives

- Planifier, organiser et coordonner l'assemblée générale annuelle, les assemblées générales régionales, les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif
- Soutien financier aux cinq secteurs de production
- Préparation de réunion, rédaction, révision de documents
- Communication et vie syndicale
- Évaluation périodique
- Correspondances
- Représentation générale
- Lobbying

Affaires agronomiques

- Santé et bien-être animal
- Environnement
- Programmes qualité (VBP+, Veau de grain certifié Québec, Veau certifié)
- Bœuf durable

Affaires économiques

- Comités coûts de production pour les secteurs bouvillon d'abattage, veau de grain et veau d'embouche
- Assurance stabilisation des revenus agricoles
- Suivi des programmes AGRI
- Programme de sécurité du revenu

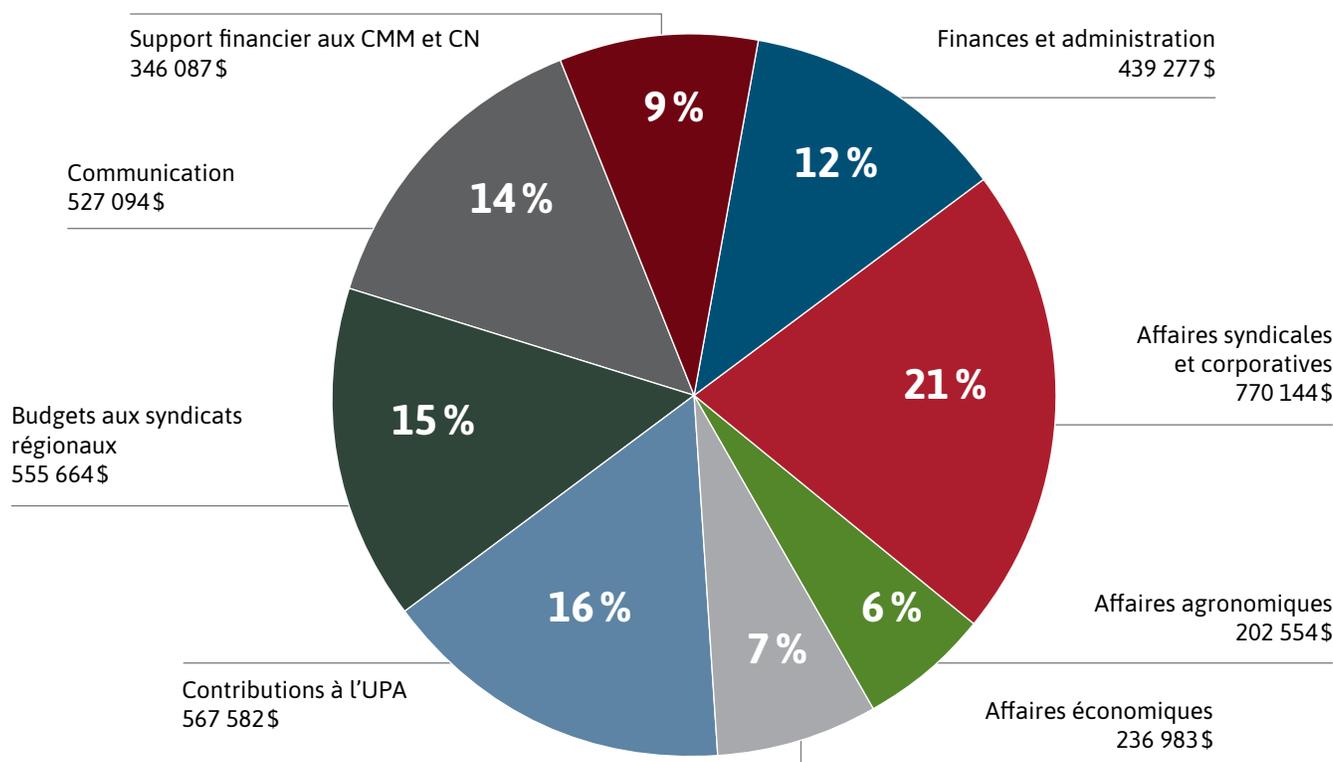
CONSULTATION SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN CONJOINT

Cheptel											
Nombre d'entreprises											
Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2020	Réel	Finances et administration	Affaires syndicales et corporatives	Affaires agronomiques	Affaires économiques	Bovin de réforme et veau laitier	Veau d'embouche	Bouillon d'abattage	Veau de grain	Veau de lait	Total
Total des dépenses avant contribution à l'UPA	3 077 804	439 277	1 852 902	202 554	236 983	65 887 ¹	86 770 ¹	65 122 ¹	69 832 ¹	58 476 ¹	3 077 804
Contributions à l'UPA	567 582										
Total des dépenses incluant contribution UPA	3 645 385	439 277	1 852 902	202 554	236 983	304 360	205 750	135 178	139 890	128 491	3 645 386
Finances et administration (par secteur)	439 277					87 855	87 855	87 855	87 855	87 855	439 277
Affaires syndicales et corporatives											
Représentation (CE-CA et autres) (réparti par secteur)	243 283					48 657	48 657	48 657	48 657	48 657	243 283
Budgets aux syndicats régionaux (réparti par entreprise)	555 664					328 247	197 527	15 910	9 573	4 408	555 664
Communication incluant les salaires (réparti par entreprise)	527 094					311 370	187 371	15 092	9 081	4 181	527 094
Frais généraux affaires syndicales et corporatives incluant les salaires autres que communication (réparti par entreprise)	392 123					231 638	139 391	11 227	6 756	3 111	392 123
Cotisation CCA (selon % estimé)	134 738					13 474	57 263	57 263	3 368	3 368	134 738
Affaires agronomiques (par secteur)	1 852 902										1 852 902
Affaires économiques (80% BA, VE et VG et 10% BR-VL et 10% VLL)	236 983					23 698	63 196	63 196	63 196	23 698	236 983
Valeur des services reçus (en \$)						1 389 810	1 027 521	474 888	408 887	344 280	3 645 386
Valeur des services reçus (en %)						38,1%	28,2%	13%	11,2%	9,4%	100%
Apport de financement par secteur (provenant du tableau 2.1)						45,6%	34,9%	7,8%	6,2%	5,5%	100%

¹ Ce montant inclut les coûts directement attribuables aux secteurs. Ces coûts incluent les dépenses liées aux comités de mise en marché, aux comités de négociation et aux comités de production ainsi que les dépenses salariales afférentes assumées par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec.

3.2 RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE EN 2020

Répartition des dépenses de l'administration générale (états financiers au 31 octobre 2020: 3 645 385 \$)



Les PBQ participent au financement de l'UPA (16 % de leurs dépenses) et soutiennent une présence active en région grâce à ses 14 syndicats (15 % de leurs dépenses). Ces deux postes comptent pour 31 % des dépenses des PBQ.

La direction générale-élus (13 %) et les salaires des employés (36 %) totalisent ensemble 49 % des dépenses des PBQ. Ces dépenses sont réparties dans les différentes activités des PBQ qui sont représentées dans le graphique ci-dessus; c'est pourquoi nous ne retrouvons pas ce détail dans le graphique ci-joint.

3.3 PLAN 2023-2025 PROPOSÉ

	2023	2024	2025
Revenus (\$)¹	3 733 449	3 676 113	3 620 497
Dépenses (\$)²	4 013 247	4 133 644	4 257 654
Déficit (\$)	(279 798)	(457 532)	(637 157)
Avoir cumulé (\$)	3 239 342	2 781 810	2 144 653
Ratio Avoir/dépenses	81 %	67 %	50 %

¹ Les revenus ont été calculés sur la base d'une baisse du cheptel et du nombre d'entreprises de 3% par année (à l'exception du secteur bovin de réforme et veau laitier).

² Les dépenses ont été majorées de 3% par année.

CONSULTATION SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN CONJOINT

4. RECOMMANDATION ET IMPACT DES CHANGEMENTS DANS LE FINANCEMENT DE BASE AU PLAN CONJOINT

Après consultation des comités de mise en marché, le conseil d'administration recommande unanimement le plan de financement 2023-2025 suivant :

IMPACT DES CHANGEMENTS PAR SECTEUR SELON LE PLAN PROPOSÉ

Montant des contributions

	Veau de lait	Veau de grain	Bouvillon d'abattage	Veau d'embouche	Bovin de réforme et veau laitier
Contribution par entreprise actuelle	400 \$	400 \$	600 \$	390 \$	-
Contribution par entreprise selon plan proposé	600 \$	600 \$	600 \$	350 \$	-
Contribution par tête actuelle	2,75 \$	2,75 \$	2,50 \$	3,75 \$	12,60 \$ BR et 5,50 \$ VL
Contribution par tête selon plan proposé	2 \$	2 \$	2 \$	3 \$	11,75 \$ BR et 4,75 \$ VL
Variation contribution par entreprise	200 \$	200 \$	0 \$	(40 \$)	-
Variation contribution par tête	(0,75 \$)	(0,75 \$)	(0,50 \$)	(0,75 \$)	-85 \$ BR et -0,75 \$ VL

Un producteur qui fait plus d'une production bovine ne paie qu'une seule contribution par entreprise, soit la plus élevée (excluant le secteur laitier).

Malgré les montants de contributions par entreprise ci-dessus, un producteur qui met en marché 12 bovins et moins (total de tout type de bovins) paie une contribution annuelle par entreprise de 195 \$ (excluant le secteur laitier).

Apport du financement en fonction du nombre d'entreprises et volume par secteur - plan proposé

	Veau de lait	Veau de grain	Bouvillon d'abattage	Veau d'embouche	Bovin de réforme et veau laitier	Total
Nombre d'entreprises	64	139	231	2 868	4 766	8 068
Nombre de têtes	75 345	75 986	76 000	125 940	242 132	595 403
Financement	189 090 \$	235 372 \$	290 600 \$	1 305 870 \$	1 744 175 \$	3 765 107 \$
% du financement après modification	5,02 %	6,25 %	7,72 %	34,68 %	46,32 %	100 %
% du financement selon données 2020	5,49 %	6,24 %	7,75 %	34,9 %	45,62 %	100 %

5. CONSULTATION DES PRODUCTEURS (EN PLÉNIÈRE)

Êtes-vous d'accord avec la recommandation du conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec sur le plan de financement 2023-2025 du *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 ?



OUI



NON

6. PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION DES PBQ

Les dossiers couverts par les PBQ sont nombreux et concernent directement chacune des entreprises bovines québécoises.

Représentation générale

- Gouvernements fédéral et provincial (politiques et programmes)
- Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf
- Identification permanente (Attestra et Agence canadienne d'identification du bétail)
- Agence canadienne de classement du bœuf et du veau
- Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (Canada Beef et contribution nationale)
- Inspection des aliments (Agence canadienne d'inspection des aliments)
- Canadian Cattlemen's Association
- Comité canadien de gestion du programme VBP+
- Conseil canadien de recherche sur l'industrie du bœuf (Beef Cattle Research Council)
- Table ronde canadienne sur le bœuf durable

Mise en marché (soutien aux cinq secteurs de production)

- Financement de trois réunions des comités de mise en marché et des comités de négociation (élus)
- Soutien technique, juridique et de secrétariat aux comités
- Appui au développement de la mise en marché

Sécurité du revenu et programmes d'aide

- Assurance stabilisation des revenus agricoles
- Comités coûts de production
- Suivi des programmes AGRI
- Programme de paiements anticipés

Information et communications auprès des producteurs et du grand public

- Valorisation de la profession
- *Bovins du Québec*
- *La Minute bovine*
- Site Internet incluant les informations sur les prix
- Facebook
- Relations médias et gestion de crise
- Organisation d'événements spéciaux (manifestations, Expo-Bœuf, Journée Portes ouvertes, etc.)
- Soutien aux syndicats régionaux
- Assemblées générales régionales
- Assemblée générale annuelle

Environnement

- Règlementation environnementale (amas au champ, enclos d'hivernage, etc.)
- Prime-Vert
- Gaz à effet de serre
- Rectification de la désinformation
- Groupes anti-viande (Beyond meat)
- Bœuf durable

Santé animale et bien-être animal

- Programme intégré de santé animale du Québec
- Stratégie de santé et bien-être animal du Québec
- Codes de pratiques
- Règlementation sur le transport

Assurance de la qualité et recherche

- Élaboration et mise en œuvre de programmes de qualité (VBP+/Bœuf durable, Veau de grain du Québec certifié, Veau vérifié)
- Administration du fonds de recherche et suivi des projets

Tous les autres dossiers ad hoc

SECTION 3 ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2021



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

Projet d'ordre du jour

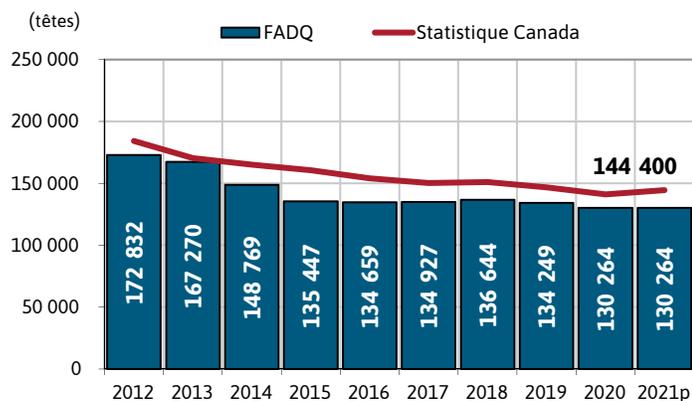
1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021**
 - 2.1 **Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec**
 - 2.2 **Diffusion en direct des encans spécialisés**
 - 2.3 **Diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec**
 - 2.4 **Suspension de la perception de la contribution spéciale pour le Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec pour l'année 2022**
3. **CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**
4. **NOUVEAU MODÈLE DE COÛT DE PRODUCTION**
5. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022**
 - 5.1 **Communication du protocole de vaccination à venir pour le troupeau reproducteur**
 - 5.2 **Augmentation du nombre de veaux d'embouche pouvant être classifiés bœuf durable**
6. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 6.1 **Critères d'admissibilité**
7. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



VEAUX D'EMBOUCHE

1. ÉTAT DU MARCHÉ

Figure 1: Nombre de vaches de boucherie

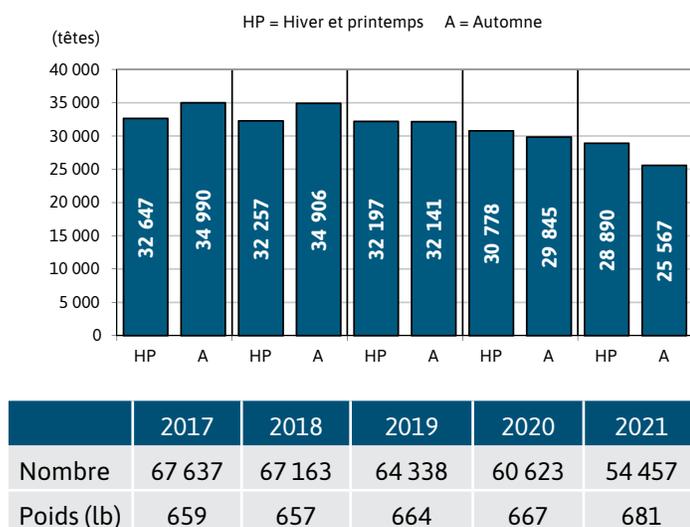


Sources:

- FADQ: Nombre de vaches de boucherie en inventaire (moyenne annuelle) au Programme ASRA Veaux d'embouche
- Statistique Canada: Nombre de vaches de boucherie en inventaire au 1^{er} janvier

Au 1^{er} janvier 2021, selon Statistique Canada, le cheptel de vaches de boucherie au Québec était de 144 400 têtes, ce qui représente une augmentation par rapport à pareille date en 2020, alors qu'il y en avait 141 100. De son côté, La Financière agricole du Québec (FADQ) fait état d'environ 130 264 vaches assurées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Il s'agit d'une première diminution, après une période de stabilité qui a perduré depuis 2015.

Figure 2: Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2017-2021 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



Source:

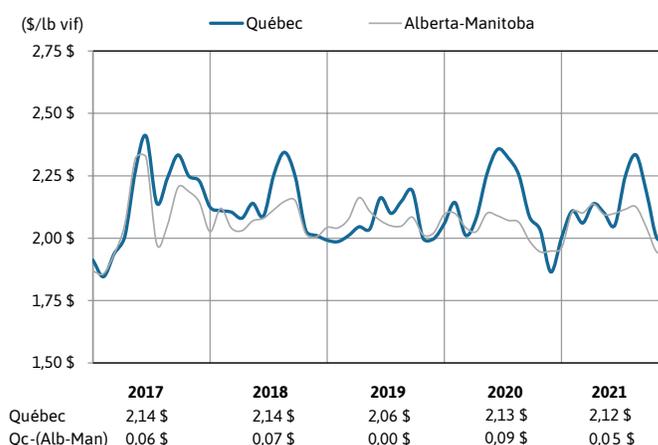
- PBQ: Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2021, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés a baissé de 10 % par rapport à l'année précédente. Le poids de vente moyen des veaux d'embouche a augmenté pour se situer à 681 lb, comparativement à 667 lb en 2020.

Le nombre de veaux vendus aux encans réguliers a augmenté de 10 % par rapport à 2020. Il se chiffre à 8 445 veaux d'embouche en 2021, comparativement à 7 582 en 2020.

Le volume de veaux d'embouche commercialisés par vente supervisée est quant à lui demeuré stable.

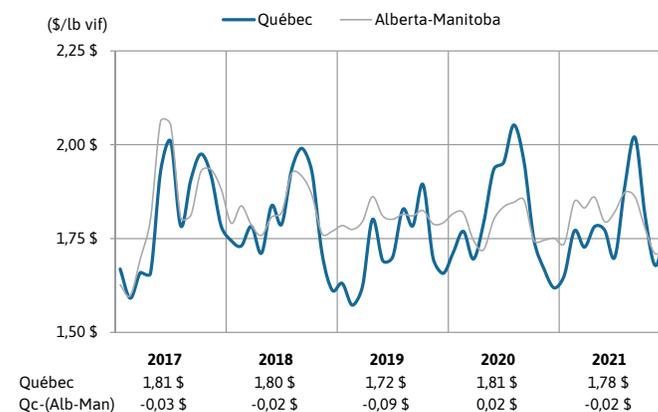
Figure 3: Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2017-2021



Sources: PBQ:

- Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Figure 4: Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2017-2021



Sources:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Les prix moyens ont légèrement diminué au cours de 2021, soit de 0,01 \$/lb pour les mâles et de 0,03 \$/lb pour les femelles, par rapport aux prix de 2020.

En moyenne, pour l'année 2021, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien était de 0,05 \$/lb pour les veaux mâles de 600 à 700 lb et de -0,02 \$/lb pour les femelles de la même strate de poids.

Figure 5: Prix et nombre de veaux d'embouche mâles et femelles par strate de poids, 2021

Poids	450	550	650	750	850
Prix des mâles (\$/lb)	2,01 \$	2,22 \$	2,12 \$	1,99 \$	1,83 \$
Revenu des mâles (tête)	905 \$	1 221 \$	1 379 \$	1 494 \$	1 557 \$
Prix des femelles (\$/lb)	1,74 \$	1,83 \$	1,78 \$	1,67 \$	1,53 \$
Revenu des femelles (tête)	781 \$	1 009 \$	1 157 \$	1 252 \$	1 302 \$

Mâles: poids moyen de 686 lb et revenu moyen de 1408 \$/tête
Femelles: poids moyen de 663 lb et revenu moyen de 1153 \$/tête

Source:

- PBQ: Nombre et prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles et femelles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2021, le prix moyen annuel des mâles castrés de 600 à 700 lb était de 2,12 \$/lb pour un revenu moyen de 1 379 \$/tête, en légère baisse par rapport à 2020.

Le prix moyen annuel des femelles de 600 à 700 lb était de 1,78 \$/lb pour un revenu moyen de 1 157 \$/tête, une légère diminution par rapport à 2020.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

L'année 2021 du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec (Circuit) s'est bien déroulée. La situation liée à la diminution des volumes sera examinée de manière plus soutenue. Des modifications pourraient être apportées au calendrier de la saison 2022-2023 afin de maintenir un circuit dynamique répondant aux besoins des vendeurs et des acheteurs.

Nous vous rappelons que le Formulaire sur les périodes de retrait de veaux d'embouche commercialisés est disponible sur le site Internet www.bovin.qc.ca pour les producteurs de veaux d'embouche afin qu'ils puissent déclarer les animaux toujours visés par des périodes de

retrait. Même si les producteurs de veaux d'embouche commercialisent leurs veaux à des fins d'engraissement, ils sont tenus de déclarer les animaux visés par des périodes de retrait. Une des caractéristiques importantes du Circuit est la commercialisation de veaux d'embouche de qualité et en santé. Les producteurs doivent donc s'assurer que les veaux qui sont visés par des périodes de retrait sont en bonne santé.

2.2 DIFFUSION EN DIRECT DES ENCANS SPÉCIALISÉS

Les partenaires du Circuit ont convenu de procéder à la diffusion en direct des encans spécialisés. Cette demande revenait fréquemment de la part des producteurs de veaux d'embouche qui ne pouvaient pas se déplacer pour assister à la vente de leurs veaux. C'est donc à l'hiver- printemps 2022 que les ventes des encans spécialisés pourront être diffusées en direct. Les encans du Bic et de Sawyerville seront les premiers à l'offrir.

Quant aux encans de Saint-Isidore et de La Guadeloupe, ceux-ci ne peuvent pour l'instant y parvenir en raison d'enjeux liés à la vitesse de connexion Internet. L'encan de Saint-Isidore est dans l'attente d'obtenir une meilleure connexion Internet, mais cela pourrait malheureusement prendre encore quelques mois. Dès lors, l'encan de Saint-Isidore pourra procéder au déploiement.

Les premières diffusions seront annoncées sur les différents canaux de communication des PBQ et le lien des diffusions sera accessible via le site extranet des producteurs de veaux d'embouche. Pour s'inscrire, les producteurs doivent faire parvenir leur demande en indiquant leurs coordonnées complètes à veaudembouche@upa.qc.ca.

2.3 DIAGNOSTIC SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE BŒUF DU QUÉBEC

Financé à parts égales entre les secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau d'embouche et bouvillon, ce projet a été réalisé par Groupe AGÉCO en vue d'établir un diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec. L'étude visait à répondre aux questions suivantes:

- Quels sont les marchés desservis en viande de bœuf par les acteurs de la filière bœuf du Québec et comment sont-ils approvisionnés?
- Quelle est la compétitivité des acteurs de la filière viande de bœuf du Québec pour approvisionner ces marchés?
- Quels sont les points critiques déterminant la compétitivité des divers acteurs de la filière viande de bœuf du Québec?
- Quelles sont les conditions à réunir pour voir se développer une filière viande de bœuf du Québec compétitive sur les marchés de la viande de bœuf?

Parmi les principaux éléments identifiés, il y a les suivants:

- Une consommation au détail axée fortement sur le bœuf haché et les cubes de viande;
- Une coordination de la filière qui ne permet pas de retour rapide et direct aux autres maillons précédents;
- Concernant la production, des coûts de négociation qui sont répétitifs et non optimisés en raison du nombre élevé de transactions effectuées sur le marché *spot* et des règles environnementales plus élevées au Québec;
- Concernant les abattoirs, il y a de nombreux paramètres où sont désavantagés les abattoirs québécois par rapport à leurs concurrents de plus grande envergure.

Les résultats de l'étude seront présentés pour consultation à un groupe de représentants et d'intervenants de la filière bœuf du Québec dans le courant de l'année.

2.4 SUSPENSION DE LA PERCEPTION DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LE FONDS POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2022

La contribution spéciale de 0,50\$ par veau d'embouche mis en marché pour le Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec (Fonds) a été mise en place le 1^{er} juillet 2018. Au 31 décembre 2021, l'avoire du Fonds s'élève à environ 100 000\$. Ainsi, le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) juge qu'en cas de dépôt de demandes d'aide financière au courant de l'année, ce solde est suffisant pour répondre positivement. C'est d'ailleurs pour cette raison que le CMMVE a décidé de reconduire la suspension de la perception de la contribution en 2022. Cette contribution était également suspendue en 2021.

Un projet conjoint avec les producteurs de bouillons et l'entreprise Montpak International est en cours de réalisation. Il s'agit d'une campagne de promotion en vue d'accroître les ventes de bœuf du Québec sur le marché québécois. Selon l'entente entre les partenaires, 85 % de l'approvisionnement de Montpak International doit provenir de bouillons nés et élevés au Québec. Ce projet de promotion du bœuf du Québec se poursuivra jusqu'en 2023.

3. CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement (Fonds R et D) à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche finance des projets de recherche du secteur. Actuellement, les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues lors de la vente des bovins de réforme sont réparties au Fonds R et D de la manière suivante:

- Bovins de réforme de race de boucherie (vache-veau):
 - Fonds R et D à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche.
- Bovins de réforme de race laitière:
 - Fonds R et D à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

Les comités de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et des veaux d'embouche recommandent de modifier le libellé du *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement*. La modification proposée prévoit que toutes les contributions spéciales pour la recherche et le développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie soient versées au Fonds R et D à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

Dans un souci d'équité entre les secteurs laitier et de boucherie, il serait assuré que les contributions spéciales pour la recherche et le développement amassées soient liées à des projets se rapportant aux produits visés par ces contributions. Par exemple, les contributions spéciales pour la recherche et le développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie serviront à financer des projets de recherche et développement pour les bovins de réforme.

Êtes-vous en accord avec la recommandation des comités de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et des veaux d'embouche de modifier le Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement afin que les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers?

4. NOUVEAU MODÈLE DE COÛT DE PRODUCTION

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a finalisé le processus de mise à jour du coût de production des veaux d'embouche. Au total, 65 fermes vache-veau ont été retenues pour établir le nouveau modèle de coût de production. Les données technico-économiques recueillies portent sur l'année 2020. Le nouveau modèle sera indexé et appliqué à compter de l'année 2022. Les PBQ invitent les producteurs à consulter le site du CECPA au www.cecpa.qc.ca pour obtenir les résultats détaillés de l'étude.

Comparé à l'ancien, le nouveau modèle de coût de production des veaux d'embouche entraînera une augmentation de la couverture d'assurance d'environ 52\$/vache.

Caractéristiques techniques	2015	2020
Nombre de vaches	117	116
Veau vendu/vache	0,83	0,81
Poids de vente des veaux	312 kg	321 kg
Superficie en culture	139 ha	155 ha
Superficie en pâturage	80 ha	87 ha
Heures travaillées par vache	37 h	37,5 h

Résultats économiques	2015 (Indexé 2020)	Enquête 2020	Écart
Revenu stabilisé ajusté	1 743 \$	1 801 \$	58 \$
Revenu du marché	1 059 \$	1 066 \$	6 \$
Compensation	684 \$	736 \$	52 \$

5. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

5.1 COMMUNICATION DU PROTOCOLE DE VACCINATION À VENIR POUR LE TROUPEAU REPRODUCTEUR

Au 1^{er} août 2023, tous les veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés devront provenir d'un troupeau reproducteur vacciné avec la protection fœtale. Cette modification réglementaire a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 19 mai 2021, après la consultation des producteurs réunis en atelier des producteurs de veaux d'embouche lors des assemblées générales annuelles régionales 2020 et de l'assemblée générale annuelle 2021.

Jusqu'à présent, les communications aux producteurs ont principalement été publiées dans *La Minute bovine* et dans les Info-Circuit 2020 et 2021.

Les communications auprès des vétérinaires ont résidé dans la parution d'un article en juin 2021 dans la revue *Le Praticien* de l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec et par des rappels dans leur infolettre. Un rappel a été fait en septembre et un autre en décembre.

Pour février 2022, nous travaillons à la réalisation d'un webinaire destiné aux vétérinaires. L'objectif est de s'assurer que tous comprennent bien le nouveau protocole et les vaccins pouvant être utilisés, tout en sollicitant leur collaboration dans la mise en œuvre de ce chantier. Ce sont des partenaires de grande importance dans ce dossier.

Nous sommes conscients que la communication de ces informations aux producteurs présente un défi; c'est pourquoi nous utiliserons l'ensemble des tribunes dont nous disposons pour informer adéquatement les producteurs de la modification à venir.

5.2 AUGMENTATION DU NOMBRE DE VEAUX D'EMBOUCHE POUVANT ÊTRE CLASSIFIÉS BŒUF DURABLE

Les membres du comité souhaitent réaliser des actions qui permettront d'augmenter le nombre de veaux d'embouche pouvant être classifiés bœuf durable. Ces actions pourraient être:

- l'augmentation du nombre de producteurs de veaux d'embouche certifiés VBP+;
- l'identification plus adéquate aux encans des veaux répondant aux critères de bœuf durable.

6. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

6.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini ne se présente comme candidat, un producteur de veaux d'embouche qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

7. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

Projet d'ordre du jour

1. ÉTAT DU MARCHÉ

2. PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR EN 2021

2.1 Relance du secteur

2.2 Étude diagnostique sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec

2.3 Fonds de promotion et publicité

2.4 Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec

2.5 Sécurité du revenu / Nouveau modèle de coût de production

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

5.1 Changement de méthode pour la transmission des données nécessaires à la gestion de l'ASRA Bouvillons



1. ÉTAT DU MARCHÉ

L'année 2021 s'est encore déroulée en temps de pandémie de COVID-19 et sous le signe de l'incertitude sur les marchés. Le secteur de l'abattage et de la transformation a connu des ralentissements en raison d'éclotions et de la mise en place de mesures de contrôle. Le marché de la viande a été positif grâce à la reprise du commerce international et la forte demande intérieure.

Du côté de la production, la forte augmentation des prix des intrants et du maïs a eu un effet négatif sur la rentabilité des élevages.

Le prix des bouvillons a connu une hausse en 2021 après avoir atteint, à la fin 2020, son niveau le plus bas depuis les trois dernières années. Le début de l'année 2021 s'est amorcé difficilement avec un prix moyen de 2,26 \$/lb carcasse au début janvier. Les prix ont ensuite suivi une tendance haussière, terminant l'année avec une moyenne de 2,81 \$/lb carcasse en décembre. Le redressement a été plus marqué à partir du deuxième quartile. Il s'agit d'une amélioration de la valeur des bouvillons représentant une plus-value de 108 \$ pour un bouvillon de 900 lb carcasse.

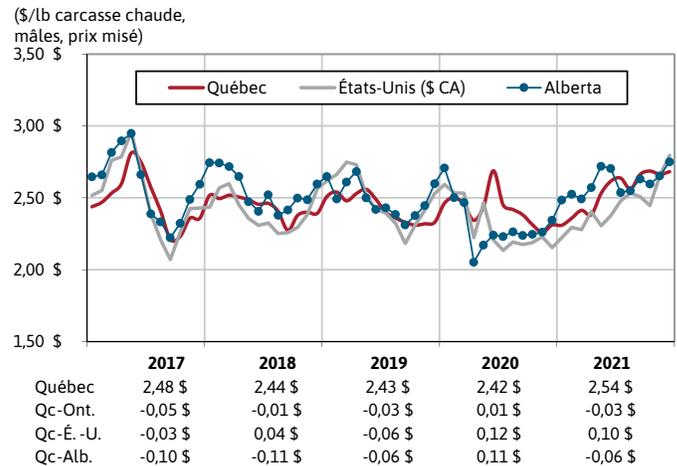
Les prix obtenus dans l'Est canadien ont été en moyenne 0,06 \$/lb plus bas que ceux dans l'Ouest (graphique 1), atteignant une différence de prix allant jusqu'à 0,20 \$/lb carcasse au printemps. Cette différence de prix s'explique entre autres par une concurrence accrue entre l'Ouest et l'Est canadien. Encore en 2021, le marché canadien a été supérieur au marché américain en reflétant une baisse importante des exportations de bouvillons et une hausse des importations de veaux d'embouche. Pour l'ensemble de l'année 2021, l'écart entre le prix moyen des bouvillons du Québec et celui des États-Unis a été de 0,10 \$/lb carcasse en faveur du Québec.

Malgré la hausse des coûts de production et l'incertitude sur les marchés, le volume de bouvillons produits est resté relativement stable par rapport à celui de l'année précédente (graphique 2). Un total de 75 583 têtes ont été produites en 2021, soit une hausse de 1 %.

Le poids moyen des carcasses de bouvillons au Québec a été légèrement plus élevé comparativement à celui des années antérieures (graphique 3). Il a atteint 899 lb, soit 1 % de plus qu'en 2020. Cette hausse s'inscrit dans la continuité de la tendance connue des dernières années. Dans l'Ouest canadien, l'augmentation du poids moyen peut en partie s'expliquer par les retards d'abattage des animaux causés par la fermeture temporaire d'abattoirs.

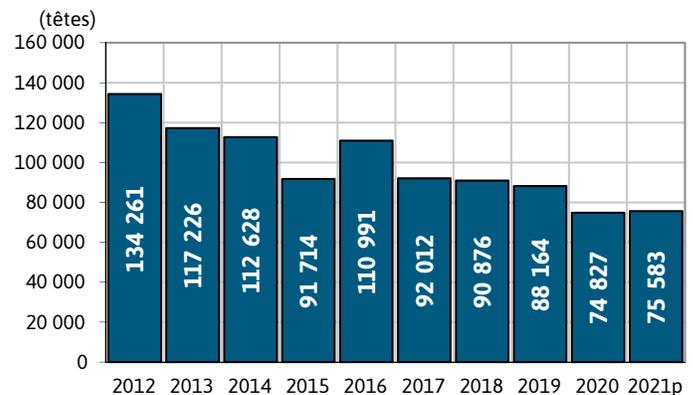
Concernant la qualité des carcasses, le graphique 4 permet de constater l'évolution de la répartition des carcasses selon leur classification de persillage. La proportion des carcasses de bouvillons classées AAA ou prime est de 58 % au Québec, soit 19 % sous l'Ontario et 13 % sous l'Ouest canadien.

Graphique 1: Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)



Sources :
 • PBQ: Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus au Canada et aux États-Unis, marché spot, pris à la ferme, Québec
 • OCA: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Ontario
 • Canfax: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Alberta
 • USDA: Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, États-Unis

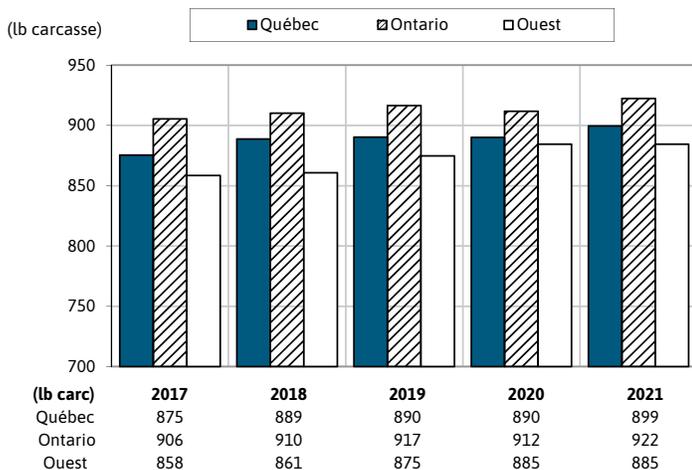
Graphique 2: Production de bouvillons au Québec



Source :
 • PBQ: Nombre de bouvillons d'abattage mis en marché par les producteurs du Québec

BOUVILLONS D'ABATTAGE

Graphique 3: Poids moyen des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien

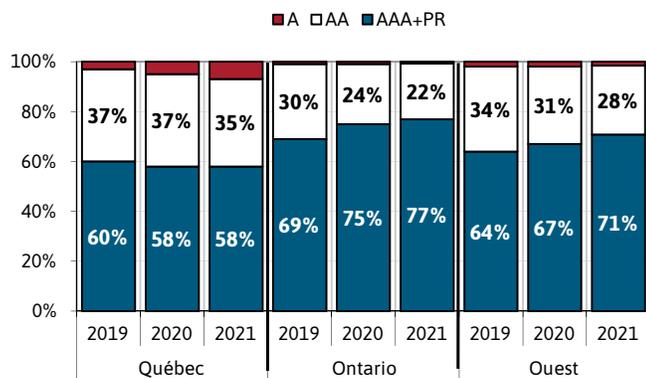


*Abattus au Canada

Sources:

- PBQ: Poids de vente des bouvillons abattus au Canada (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), Québec
- ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)
- ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)

Graphique 4: Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



*Abattus au Canada

Sources:

- PBQ: Classement des bouvillons produits au Québec et abattus au Canada
- ACCB: Classement des bouvillons abattus en Ontario
- ACCB: Classement des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien

2. PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR EN 2021

2.1 RELANCE DU SECTEUR

Le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) a poursuivi ses travaux de réflexion visant à améliorer la mise en marché des bouvillons du Québec. Les membres sont unanimes : le statu quo n'est pas une option pour assurer la pérennité du secteur.

Partant de ce constat, le CMMBA a souligné l'importance d'entreprendre une démarche de consultation auprès des partenaires de la filière afin de définir les pistes d'amélioration relatives à la mise en marché des bouvillons.

En deux points, le CMMBA souhaite consulter :

- Les acheteurs de bouvillons sur :
 - la situation actuelle;
 - le projet de réorganisation de la mise en marché
 - les améliorations possibles.
- Les producteurs de bouvillons sur :
 - leur niveau de satisfaction par rapport à la mise en marché actuelle et au projet de réorganisation;
 - leur vision du futur par rapport à la production
 - les pistes de solution pour la relance.

2.2 ÉTUDE DIAGNOSTIQUE SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE BŒUF DU QUÉBEC

Financé à parts égales entre les secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau d'embouche et bouvillon, ce projet a été réalisé par Groupe AGÉCO en vue d'établir un diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf québécoise. L'étude visait à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les marchés desservis en viande de bœuf par les acteurs de la filière bœuf québécoise et comment sont-ils approvisionnés ?
- Quelle est la compétitivité des acteurs de la filière de viande de bœuf québécoise pour approvisionner ces marchés ?
- Quels sont les points critiques déterminant la compétitivité des divers acteurs de la filière de la viande de bœuf québécoise ?
- Quelles sont les conditions à réunir pour voir se développer une filière pour la viande de bœuf québécoise compétitive sur les marchés de la viande de bœuf ?

Parmi les principaux éléments identifiés, il y a les suivants :

- Une consommation au détail axée fortement sur le bœuf haché et les cubes de viande;
- Une coordination de la filière qui ne permet pas de retour rapide et direct aux autres maillons précédents;
- Concernant la production, des coûts de négociation qui sont répétitifs et non optimisés en raison du nombre élevé de transactions effectuées sur le marché spot et des règles environnementales plus élevées au Québec;
- Concernant les abattoirs, il y a de nombreux paramètres où sont désavantagés les abattoirs québécois par rapport à leurs concurrents de plus grande envergure.

Les résultats de l'étude seront présentés pour consultation à un groupe de représentants et d'intervenants de la filière bœuf du Québec dans le courant de l'année.

2.3 FONDS DE PROMOTION ET PUBLICITÉ

C'est en 2021 qu'a débuté la réalisation du projet Accroître les ventes de bœuf du Québec sur le marché québécois. Ce projet de partenariat entre les secteurs bouvillon et veau d'embouche ainsi que Montpak International s'est vu accorder une aide financière versée dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, mis sur pied par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Selon l'entente entre les partenaires, 85 % de l'approvisionnement de Montpak International doit provenir de bouvillons nés et élevés au Québec.

Ce projet de promotion du bœuf du Québec se poursuivra jusqu'en 2023.

2.4 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DE L'ENGRASSEMENT DE BOUVILLONS LAITIERS AU QUÉBEC

Suivant l'obtention d'une aide financière accordée dans le cadre du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec, ce projet a commencé en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023. L'objectif du projet est d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de l'élevage de bouvillons laitiers dans le contexte québécois. Une analyse technico-économique sera réalisée à partir des données recueillies auprès d'entreprises au Québec où des veaux laitiers ont été engraisés en bouvillons. Les résultats seront révélés aux producteurs au moyen de capsules vidéo, de webinaires, de conférences et d'un guide.

2.5 SÉCURITÉ DU REVENU / NOUVEAU MODÈLE DE COÛT DE PRODUCTION

Nouveau coût de production Bouvillons et bovins d'abattage

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a finalisé le processus de mise à jour du coût de production des bouvillons d'abattage. Au total, 32 fermes de bouvillons ont été retenues pour établir le nouveau modèle de coût de production. Les données technico-économiques recueillies portent sur l'année 2020. Le nouveau modèle sera indexé et appliqué à compter de l'année 2022. Les PBQ invitent les producteurs à consulter le site du CECPA au www.cecpa.qc.ca pour obtenir les résultats détaillés de l'étude.

Résumé du nouveau modèle de coût de production des bouvillons d'abattage

Comparé à l'ancien, le nouveau modèle de coût de production des bouvillons d'abattage entraînera une diminution de la couverture d'assurance d'environ 16\$/bouvillon.

Caractéristiques techniques	2015	2020
Nombre de bouvillons	2 203	2 131
Poids d'achat des veaux (kg)	334 kg	343 kg
Poids de vente (kg)	689 kg	702 kg
Gain de poids	355 kg	359 kg
Superficie en culture	296 ha	390 ha
Heures travaillées par bouvillon	5,3 h	5,5 h

Résultats économiques	2015 (Indexé 2020)	Enquête 2020	Écart
Revenu stabilisé ajusté			
\$/bouvillon	2 296 \$	2 312 \$	16 \$
\$/kg de gain	6,47 \$	6,43 \$	(0,04) \$
Revenu du marché			
\$/bouvillon	2 127 \$	2 159 \$	32 \$
\$/kg de gain	5,99 \$	6,01 \$	0,02 \$
Compensation			
\$/bouvillon	169 \$	153 \$	(16) \$
\$/kg de gain	0,48 \$	0,43 \$	(0,05) \$

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

En 2022, les principaux dossiers à traiter par le CMMBA et l'agence de vente des bouvillons sont les suivants :

- Consultation des producteurs et des partenaires de la filière sur le plan de relance du secteur;
- Poursuite du déploiement du programme Verified Beef Production+;
- Poursuite des travaux concernant l'amélioration du programme de sécurité du revenu;
- Accentuation des efforts de diversification des acheteurs;
- Poursuite de l'implication dans la planification stratégique de la filière bovine;
- Homologation et mise en application du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec* modifié.

BOUVILLONS D'ABATTAGE

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé des bouvillons d'abattage pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 bouvillons d'abattage au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant élevé des bouvillons d'abattage pour son compte ou celui d'autrui ou ayant fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons d'abattage, au cours de l'année civile précédente, ne se présente comme candidat, un producteur de bouvillons d'abattage qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

5.1 CHANGEMENT DE MÉTHODE POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES NÉCESSAIRES À LA GESTION DE L'ASRA BOUVILLONS

La Financière agricole du Québec (FADQ) a informé les PBQ d'un nouveau processus de transmission des données servant à l'évaluation du volume des bovins assurés au produits Bouvillons et bovins d'abattage du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la FADQ utilise les données détenues et transmises par Attestra. À la suite de cette modification, l'entente sur l'échange de données entre les PBQ et la FADQ s'est terminée le 31 décembre 2021. Le CMMBA évalue les travaux à mener par l'agence de vente des bouvillons d'abattage afin de maintenir le niveau de services de mise en marché pour les producteurs.



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021**
 - 2.1 Projets en cours et réalisés
 - Enquête périodique sur le prix de vente
 - 2.2 Suivi des projets du programme de transition de La Financière agricole du Québec
 - Biosécurité durant les activités de transport
 - Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et service-conseils en gestion
 - Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires
 - 2.3 Programme de qualité Veau vérifié
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd
 - 3.2 Implications fédérales et provinciales
 - Association canadienne du veau
 - 3.3 Application mobile RegiVeau
 - 3.4 Projet sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés
 - 3.5 Promotion et développement des marchés
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 Critères d'admissibilité
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

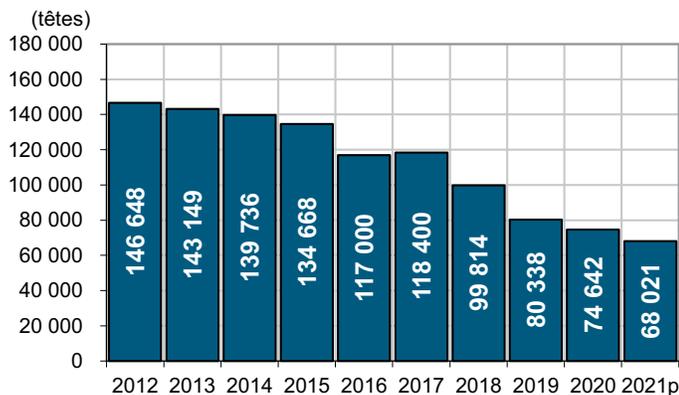


VEAUX DE LAIT

1. ÉTAT DU MARCHÉ

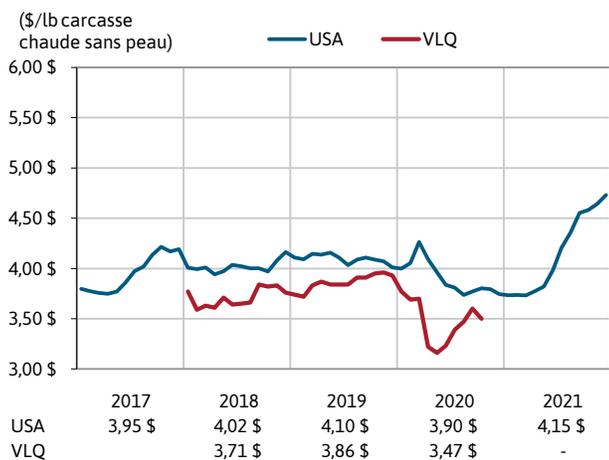
La production projetée de veaux de lait pour l'année 2021 devrait se situer autour de 68 021 veaux. Il s'agit d'une baisse de 8,9% par rapport à 2020. La production a diminué de près de la moitié depuis la dernière année où celle-ci était couverte par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Figure 1: Production de veaux de lait au Québec



Source: PBQ: Volume de veaux de lait produits au Québec

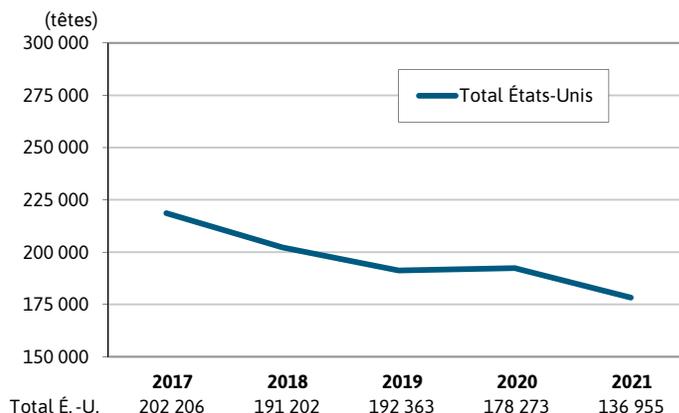
Figure 2: Prix des veaux de lait au Québec et aux États-Unis



Sources: USDA: Prix brut avant frais de douane et frais vétérinaires pour livraison des veaux aux États-Unis, excluant également les pertes de poids lors du transport; VLQ: Prix net enquêté par le CECPA

Les prix sur le marché des États-Unis se sont raffermis en 2021. Encore affectés par la faible demande en raison des mesures de santé publique associées à la pandémie de COVID-19, les prix au début de l'année se situaient entre 3,70 et 3,75\$/lb carcasse. Ensuite, ceux-ci se sont accrus à compter du mois de mai pour franchir les 4,70\$/lb carcasse en novembre. Les prévisions de prix pour l'année 2021 sont de 4,15\$/lb carcasse, une hausse de 0,25\$/lb carcasse par rapport à 2020.

Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis



Source: USDA: Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis

Aux États-Unis, la production de veaux de lait enregistre une autre baisse en 2021 avec 136 955 veaux, soit une diminution relative de 23%.

Imports et exports de viande de veau

Après 11 mois, les importations canadiennes de viande de veau en 2021 affichaient une diminution de 6% par rapport à la même période en 2020 selon les données publiées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ainsi, au 27 novembre, celles-ci totalisaient 3 279 tonnes.

La viande en provenance de Nouvelle-Zélande demeure en tête en 2021 avec 1 533 tonnes. Il s'agit toutefois d'une baisse de 27% pour ce pays. Les États-Unis ont cédé le deuxième rang qu'ils occupaient aux Pays-Bas qui a expédié 741 tonnes, soit une hausse de 145%.

Après neuf mois, les exportations canadiennes de 2021 devançaient celles de l'an passé de 56%. C'est en grande partie au sud de la frontière que la viande de veau canadienne se dirige alors que 2 709 des 2 821 tonnes produites y sont expédiées.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Enquête périodique sur le prix de vente

Depuis 2018, la référence pour établir le prix de vente du veau de lait était celle des producteurs américains indépendants (Non-Packer-Owned). Dans le contexte de la pandémie, les prix observés au Québec ne semblaient pas suivre le prix sur le marché des États-Unis.

Les PBQ ont confié un mandat au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour une enquête de prix du veau de lait du Québec auprès des producteurs. L'enquête s'est amorcée à l'été 2020 et a pris fin en février 2021. Les résultats ont permis de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de le sensibiliser sur les difficultés des producteurs dans le contexte de la pandémie.

2.2 SUIVI DES PROJETS DU PROGRAMME DE TRANSITION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Biosécurité durant les activités de transport

Le projet visant à améliorer la biosécurité durant les activités de transport a débuté en juin 2019 et viendra à échéance en avril 2022. À ce jour, 3 700 veaux laitiers ont été évalués au débarquement à l'encan, 508 questionnaires sur les pratiques de préparation des veaux au transport ont été remplis par les producteurs de lait, 400 veaux ont été suivis durant le premier mois à la ferme d'élevage et 46 suivis de transport ont été réalisés. Ce projet comporte aussi un volet biosécurité du transport. Ainsi, 12 audits portant sur la biosécurité ont été faits auprès des transporteurs.

Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et service-conseils en gestion

Ce projet a permis le développement d'un outil d'aide à la décision afin d'assister les producteurs de veaux de lait indépendants dans le calcul de leur coût de production. La réalisation du coût de production permet d'établir un diagnostic et d'identifier des pistes d'intervention pour améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'entreprise. L'outil d'aide à la décision est accessible aux producteurs depuis le 5 mars 2020 et ces derniers ont reçu une invitation à communiquer avec un consultant. Le projet a pris fin en janvier 2021.

Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires

Ce projet vise à développer et valider un outil et un processus d'audit en biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait. Au total, 32 audits sur la biosécurité ont été réalisés dans des fermes de veaux de lait.

De plus, les producteurs pourront bénéficier de conseils vétérinaires en biosécurité. Les résultats permettront d'évaluer la faisabilité d'étendre ce projet à toutes les fermes.

2.3 PROGRAMME QUALITÉ VEAU VÉRIFIÉ

En date du 9 décembre 2021, 66 sites d'élevage de veaux de lait sont certifiés au programme Veau vérifié. Ces sites produisent 79 % du volume de production de veaux de lait au Québec.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 DIAGNOSTIC ET ACTIONS POUR DYNAMISER LE SECTEUR VEAU LOURD

Au Québec, le segment de la filière veau associé au veau lourd comprend les productions de veaux de grain et de veaux de lait. Les entreprises qui le constituent évoluent dans un environnement nord-américain hautement concurrentiel qui doit aussi composer avec des importations de viandes de veau en provenance d'Europe et d'Océanie dont l'importance est mal connue.

Actuellement, la production de veaux de grain est relativement stable. À l'opposé, la production de veaux de lait affiche une décroissance constante depuis plus d'une décennie, une situation peu attractive pour la relève. En plus de la concurrence, l'augmentation du coût des aliments fragilise la rentabilité des deux secteurs. Pour assurer la pérennité des entreprises, il apparaît plus que jamais nécessaire de connaître toutes les dynamiques du marché pour faire ressortir des constats et développer des stratégies de filière adéquates pour relever les défis de l'après-pandémie.

Le projet qui débutera en 2022, aura pour objectif d'évaluer les impacts des événements majeurs des dernières années, de mesurer les interrelations entre les secteurs, de connaître l'environnement d'affaires et déceler des créneaux et autres perspectives de développement.

Le projet devrait aussi permettre d'identifier des actions offrant les meilleures possibilités de développement pour chaque secteur, notamment celles assurant une viabilité des différents modèles de production et de mise en marché du produit final, et de favoriser l'établissement d'une relève dans des conditions favorables.

3.2 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

L'Association canadienne du veau (CVA) regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. Les PBQ en sont membres. En 2021, elle a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour le soin aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau;
- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains ayant potentiellement un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;

- Communications régulières avec le cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Mme Marie-Claude Bibeau;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

3.3 APPLICATION MOBILE REGIVEAU

RegiVeau est une application mobile développée par Attestra (anciennement Agri-Traçabilité Québec) qui permet de diminuer la saisie de données papier. Il est donc possible de faire des entrées en élevage, changer un numéro d'identifiant ou de consigner la mortalité et les traitements via une application développée pour téléphones intelligents. L'application et l'extranet des producteurs de veaux de lait seront liés. Par conséquent, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. Ceci permettra de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec les programmes de certification Veau vérifié et Veau de grain du Québec certifié.

Les données du veau laitier entrées dans le Passeport Veau pourront également être consultées sur l'extranet ou sur l'application mobile. RegiVeau sera lancée officiellement au début de 2022.

3.4 PROJET SUR L'EFFET DE DIFFÉRENTES DIÈTES DISTRIBUÉES PENDANT LE REPOS LORS DU TRANSPORT DE VEAUX NON SEVRÉS

Dans le cadre de la modification du *Règlement sur la santé des animaux – Partie XII- Transport des animaux*, un projet de recherche a été mis sur pied afin d'évaluer l'impact de l'alimentation sur la santé, le bien-être et les performances des veaux non sevrés durant le transit sous des conditions commerciales. De plus, cette recherche vise à tester des produits alimentaires répondant aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et évaluer leurs bénéfices et leur applicabilité dans l'industrie.

Initié par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers, les comités de mise en marché des veaux de lait et des veaux de grain ont appuyé financièrement le projet préliminaire et entérinent la seconde phase prévue pour 2022.

3.5 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur le Veau du Québec et planifiées selon les piliers de messages suivants:

- Produit d'ici;
- Élevé avec fierté par des producteurs attentionnés;
- Protéine santé et versatile;
- Marque de confiance qui respecte les standards d'élevage et de transformation canadiens.

Compte tenu de la forte diminution de la demande pour la viande de veau de lait en 2020, le comité de mise en marché des veaux de lait a demandé au secteur veau de grain de prendre en charge la promotion du veau de lait et sa partie du Veau du Québec.

Le plan de promotion pour l'année était:

- Accroître la visibilité des produits de veau lors de la saison estivale (pour une deuxième année);
- Lancer le nouveau site Web Veau du Québec, conceptualisé à la nouvelle image de marque;
- Poursuivre les activités sur la page Facebook Veau du Québec et créer une page Instagram Veau du Québec.

Une collaboration avec Aliments du Québec a permis aux PBQ d'obtenir une aide financière de 150 000 \$ pour le déploiement de la campagne BBQ durant l'été.

Des activités publicitaires conjointes ont été réalisées au cours de l'année:

- Collaborations pour des livres de recettes (Jean-François Plante et Dingue);
- Concours de Noël en collaboration avec *5 ingrédients-15 minutes*, publicité dans le magazine *5 ingrédients-15 minutes* de janvier et création d'une galerie de recettes avec du veau sur la page d'accueil de *Pratico-Pratiques* pour Pâques;
- Deux vidéos présentant des recettes du quotidien personnalisées au Veau du Québec ont été diffusées sur le site Web de Ricardo et sur YouTube;
- Partenariats avec des influenceurs durant l'hiver et la saison du BBQ pour publier des recettes à base de veau et faire valoir l'aspect local, santé et polyvalent du veau;
- Publicité dans le magazine de l'Association Restauration Québec (ARQ) de mai et publicité conjointe avec Famille Fontaine dans un courriel ciblé aux membres et aux non-membres de l'ARQ au début juin;
- Publicité dans une infolettre *Aliments du Québec au menu* en mai;
- Campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux sur le réseau TVA, Verizon et Facebook;
- Nouveau lettrage de la remorque gourmande Veau du Québec et dégustations extérieures dans 12 campings du Québec;
- Collaborations avec Aliments du Québec et Famille Fontaine;
- Collaboration avec Cook it;

- Discussions avec les bannières pour mettre de l'avant le Veau du Québec parmi les autres protéines;
- Collaboration avec Les Producteurs de pommes de terre du Québec pour une campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux (émission *Occupation double* et concours Metro).

Pour mettre à l'avant-plan les producteurs de veaux, une section « Producteurs » a été ajoutée sur le site Web du Veau du Québec ainsi qu'une section « Vente à la ferme ».

Dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé une aide de 292 000 \$ pour le financement de la promotion du Veau du Québec pour les deux prochaines années. Ce montant servira entre autres à financer :

- Un sondage réalisé par la firme Léger pour connaître les habitudes d'achats, de consommation et les perceptions à l'égard du veau;
- À l'hiver, campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux sur la plateforme Mordus de Radio-Canada et l'émission *Savourer* de Geneviève O'Gleman;
- À l'été, campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux ainsi qu'une campagne d'influenceurs sur Instagram.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

En 2022, le secteur veau de lait entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Réaliser le projet de diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales;
- Poursuivre le travail pour améliorer la qualité des veaux laitiers en collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et participer activement au Forum Veau;
- Déployer l'application mobile RegiVeau;
- Participer à la réalisation de l'étude sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés;
- Améliorer la compétitivité du secteur;
- Réaliser le plan de promotion 2022.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 100 veaux de lait au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
 - Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

1. ÉTAT DU MARCHÉ

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 Refonte de la mise en marché

- Rencontres avec les acheteurs

2.2 Réseau d'expertise

- Série de webinaires 2021
- Analyse de groupe 2020

2.3 Historiques de production

2.4 Projets en cours et réalisés

- Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
- Analyse instrumentale de la couleur des carcasses de veaux canadiens
- Impact des pratiques de régie pré-abattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain
- Mise à jour de l'extranet des producteurs de veaux de grain

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd

3.2 Implications fédérales et provinciales

- Association canadienne du veau

3.3 Application mobile RegiVeau

3.4 Projet sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés

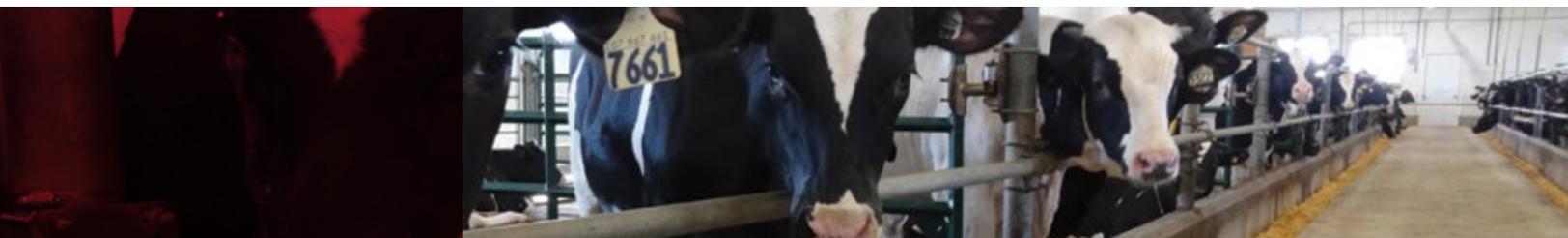
3.5 Promotion et développement des marchés

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

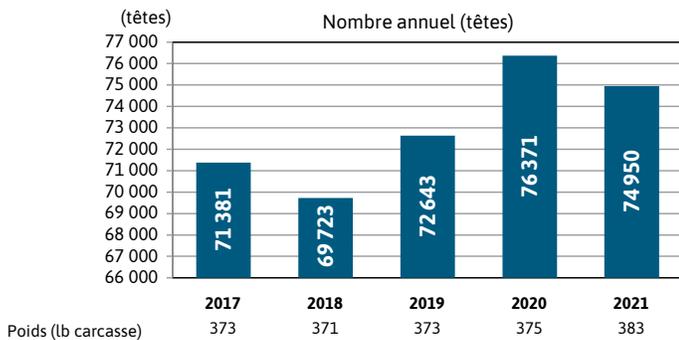


1. ÉTAT DU MARCHÉ

Principaux constats et enjeux du secteur

La production de veaux de grain a débuté l'année 2021 en force avec des volumes supérieurs à ceux de l'an passé. Elle a ralenti au printemps avec des volumes similaires à ceux de l'an dernier à la même période. La fermeture temporaire d'un abattoir au printemps en raison d'une écloison de COVID-19 a nécessité un réaménagement des abattages et causée quelques retards. Face aux volumes anticipés pour la période des Fêtes 2021, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) et les acheteurs ont convenu de mettre en place une prime incitant les producteurs à devancer la sortie d'une partie des veaux lors des ventes du 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre 2021.

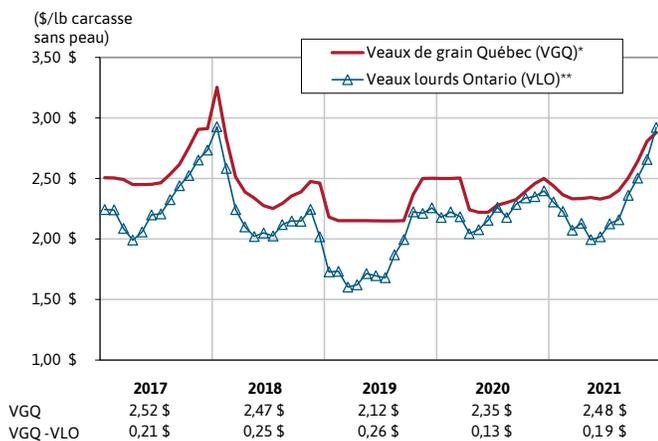
Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain au Québec



Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2021, la production de veaux de grain a diminué de 2 % par rapport à celle de 2020 pour clôturer à 74 950 veaux. Le poids moyen des carcasses est en hausse, s'établissant à 383 livres.

Figure 2 : Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario

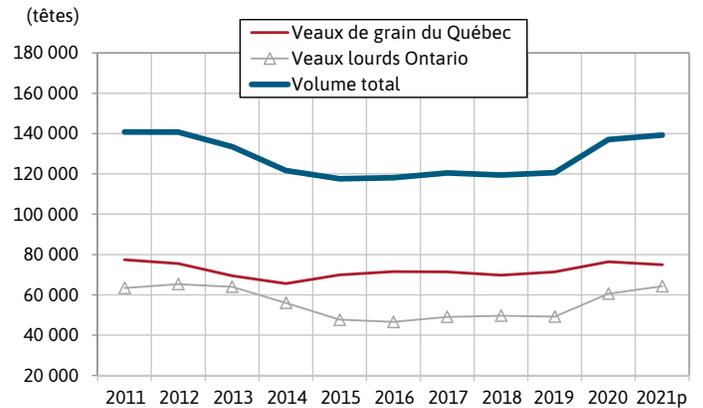


* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

Les prix du veau de grain se sont appréciés en 2021 tant sur le marché du Québec que celui de l'Ontario. Alors qu'au Québec, les prix moyens étaient de 2,48 \$/lb carcasse, en Ontario le prix des ventes à l'encan était de 2,29 \$/lb. Le prix des ventes directes aux abattoirs était de 2,50 \$/lb pour une moyenne pondérée de 2,38 \$/lb.

Figure 3 : Productions de veaux de grain comparées Québec-Ontario



Sources:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2021, la production combinée du Québec et de l'Ontario s'est élevée à 139 000 veaux, soit une augmentation de 1,7 %. La production de veaux en Ontario semble avoir augmenté avec 64 000 veaux.

Imports et exports de viande de veau

Après 11 mois, les importations canadiennes de viande de veau en 2021 affichaient une diminution de 6 % par rapport à la même période en 2020 selon les données publiées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ainsi, au 27 novembre, celles-ci totalisaient 3 279 tonnes.

La viande en provenance de Nouvelle-Zélande demeure en tête en 2021 avec 1 533 tonnes. Il s'agit toutefois d'une baisse de 27 % pour ce pays. Les États-Unis ont cédé le deuxième rang qu'ils occupaient aux Pays-Bas qui a expédié 741 tonnes, soit une hausse de 145 %.

Après neuf mois, les exportations canadiennes de 2021 devançaient celles de l'an passé de 56 %. C'est en grande partie au sud de la frontière que la viande de veau canadienne se dirige alors que 2 709 des 2 821 tonnes produites y sont expédiées.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1. REFONTE DE LA MISE EN MARCHÉ

Rencontre avec les acheteurs

À la suite d'une série de rencontres avec les acheteurs, une entente a été conclue en avril 2021 concernant les veaux trop lourds (carcasses de plus de 419 livres) et la réduction du délai de prise en charge après la vente. Cette entente, entrée en vigueur lors de l'enchère du 21 avril 2021, vient amender la *Convention avec l'acheteur de veaux de grain* (Convention) actuelle. En lien avec ce changement, l'enchère électronique a désormais lieu le mercredi au lieu du jeudi et l'application de la coupure pour les veaux trop lourds est effectuée en fonction d'une nouvelle grille d'écart graduée selon le taux de veaux de plus de 419 lb de chaque producteur. Une rencontre explicative a eu lieu le 15 avril 2021 afin de répondre aux questions des producteurs de veaux de grain.

Le comité a également tenu des rencontres de négociations avec les acheteurs dans le but d'obtenir une entente sur les prix de vente pour l'automne 2021. Il a malheureusement été impossible de conclure une entente à ce sujet.

Dans le cadre des discussions menant à la nouvelle Convention, il a été convenu que la mise en place d'un prix formule uniforme pour tous les veaux devait inclure un système de classement des carcasses performant permettant d'évaluer de façon impartiale la valeur des carcasses. Ainsi, un projet de recherche d'envergure sur le classement des carcasses a été mis sur pied par les PBQ. La négociation de la nouvelle Convention se poursuivra en parallèle des travaux de recherche sur le classement.

Ainsi, l'écriture d'un projet de Convention a été complétée. Il a été approuvé par le comité de mise en marché des veaux de grain le 7 octobre 2021. Cette version de la Convention a été envoyée aux acheteurs en novembre 2021 et des rencontres sont prévues pour l'hiver 2022.

Les prochaines étapes du projet de refonte de la mise en marché consistent à :

- Présenter la nouvelle Convention et la négocier, au besoin, avec les acheteurs;
- Effectuer les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* (Règlement) en fonction des résultats de négociation de la Convention;
- Présenter la nouvelle Convention et le nouveau Règlement en assemblée générale spéciale auprès des producteurs;
- Déposer la nouvelle Convention et le nouveau Règlement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

2.2. RÉSEAU D'EXPERTISE

Série de webinaires 2021

Afin de remplacer la Journée INPACQ veaux de grain, les PBQ ont organisé une série de webinaires traitant de la biosécurité à la ferme et la santé de la peau des animaux. Ces sujets étaient autant d'intérêt pour les producteurs de veaux de grain que pour les producteurs de veaux de lait.

Toutes les formations peuvent être visionnées sur la chaîne YouTube des PBQ. Il est prévu que ce type d'initiatives se répète en 2022.

Analyse de groupe 2020

L'Analyse de groupe est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises permettant aux producteurs de comparer des frais d'opération sur la base de données provenant de fermes de veaux de grain.

Cette année, 12 participants ont fait partie de l'analyse de groupe, soit le même nombre d'entreprises que pour celle de 2019. Comme pour les années précédentes, c'est le groupe VIA pôle d'expertise qui a eu le mandat de réaliser l'analyse.

2.3. HISTORIQUES DE PRODUCTION

En 2021, trois appels de projets d'allocation d'historiques additionnels ont été annoncés par le CMMVG, soit un appel ouvert aux producteurs déjà en production, un appel de projets ouvert à tous et un projet relève.

Six producteurs de veaux de grain ont soumis des projets pour un total de 3 350 veaux. Les appels de projets ouverts à tous et ceux réservés exclusivement à la relève n'ont reçu aucune candidature.

Au cours de l'année 2021, dix projets destinés aux producteurs de veaux de grain venaient à échéance. Des 3 480 veaux engagés, une allocation d'historique de 2 910 veaux a été accordée, soit 84%.

2.4. PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande

Une mesure du rendement en viande maigre ou vendable dans les systèmes de classement des carcasses s'avère primordiale pour l'industrie de la viande afin d'attribuer une valeur commerciale et trier les carcasses selon les différentes spécifications des marchés. Un nouveau système devrait tendre à améliorer la précision et la valeur du classement, ce qui permettrait également de donner aux producteurs de veaux une meilleure rétroaction sur leurs pratiques d'élevage, une augmentation de l'offre pour un veau de bonne qualité, une plus grande satisfaction des consommateurs et de meilleurs revenus pour la filière dans son ensemble.

L'objectif premier du projet consiste à mettre à jour la méthode actuelle de classement des carcasses de veaux en permettant de déterminer leur valeur commerciale. Dans l'industrie du bœuf, l'usage d'une réglette pour classer les carcasses a démontré son efficacité et sa facilité d'utilisation. Il s'agit alors d'adapter une telle réglette au secteur veau.

Ce projet, réalisé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, débutera à l'hiver 2022 et viendra à échéance en 2023.

Analyse instrumentale de la couleur des carcasses de veaux canadiens

Au point de vue commercial, la couleur de la viande est l'une des caractéristiques de qualité les plus importantes. Au Canada, les carcasses de veaux sont classées en fonction de la couleur à l'aide d'un colorimètre. Le développement de nouvelles technologies augmente la disponibilité d'appareils dotés d'un logiciel amélioré, de caractéristiques ergonomiques et d'une taille plus compacte pour une utilisation conviviale sur la chaîne de production de la viande.

En ce sens, les capteurs Nix les plus récents deviennent des appareils plus compétitifs pour l'évaluation des valeurs chromatiques. Le projet, réalisé au cours de 2021, a permis l'évaluation d'un capteur de couleur commercial (Nix Pro 2) pour la mesure des variables de couleur. Selon les résultats de l'étude, l'utilisation de l'appareil Nix Pro 2 est possible pour évaluer la couleur au niveau de la pointe de poitrine et du faux-filet de la carcasse de veau.

Impact des pratiques de régie pré-abattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain

La qualité des carcasses étant étroitement liée à leur valeur marchande, toute dépréciation de celles-ci entraîne des pertes économiques pour les producteurs. Le tiers des dépréciations est en lien avec des contusions à l'arrière des carcasses, des stress que les animaux auraient subis avant leur abattage et du déclassement lié au brunissement de la couleur. En plus de ce qui précède, les exigences en matière de santé et de bien-être animal sont devenues des enjeux nécessitant une révision des pratiques d'élevage. Il devient donc impératif d'identifier les facteurs responsables des dépréciations et d'apporter les correctifs nécessaires pour une meilleure efficacité de la filière.

Le projet a pour objectif de déterminer les effets des conditions de régie à la ferme, lors du transport et à l'abattoir qui pourraient affecter le bien-être et le stress des veaux ainsi que leur incidence sur la qualité de la viande comme le pH, la rétention en eau et la couleur. Le projet devrait permettre de dégager les pratiques permettant de produire une viande de qualité plus uniforme pour les marchés du veau de grain.

Mise à jour de l'extranet des producteurs de veaux de grain

Au cours de l'année 2021, des travaux ont été effectués afin de mettre à jour l'extranet des producteurs de veaux de grain. La plateforme Internet Explorer cessera bientôt de fonctionner et le site extranet nécessitait un rajeunissement afin d'être accessible sur les autres navigateurs (Google Chrome, Firefox et Edge). Une formation sur l'utilisation de l'extranet 2.0 a été offerte par vidéoconférence le 20 janvier 2022.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 DIAGNOSTIC ET ACTIONS POUR DYNAMISER LE SECTEUR VEAU LOURD

Au Québec, le segment de la filière veau associé au veau lourd comprend les productions de veaux de grain et de veaux de lait. Les entreprises qui le constituent évoluent dans un environnement nord-américain hautement concurrentiel qui doit aussi composer avec des importations de viandes de veau en provenance d'Europe et d'Océanie dont l'importance est mal connue.

Actuellement, la production de veaux de grain est relativement stable. À l'opposé, la production de veaux de lait affiche une décroissance constante depuis plus d'une décennie, une situation peu attractive pour la relève. En plus de la concurrence, l'augmentation du coût des aliments fragilise la rentabilité des deux secteurs. Pour assurer la pérennité des entreprises, il apparaît plus que jamais nécessaire de connaître toutes les dynamiques du marché pour faire ressortir des constats et développer des stratégies de filière adéquates pour relever les défis de l'après-pandémie.

Le projet qui débutera en 2022 aura pour objectif d'évaluer les impacts des événements majeurs des dernières années, de mesurer les interrelations entre les secteurs, de connaître l'environnement d'affaires et déceler des créneaux et autres perspectives de développement.

Le projet devrait aussi permettre d'identifier des actions offrant les meilleures possibilités de développement pour chaque secteur, notamment celles assurant une viabilité des différents modèles de production et de mise en marché du produit final, et favoriser l'établissement d'une relève dans des conditions favorables.

3.2 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

L'Association canadienne du veau (CVA) regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. Les PBQ en sont membres.

En 2021, la CVA a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour le soin aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau;
- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains ayant potentiellement un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;
- Communications régulières avec le cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Mme Marie-Claude Bibeau;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

3.3 APPLICATION MOBILE REGIVEAU

RegiVeau est une application mobile développée par Attestra (anciennement Agri-Traçabilité Québec) qui permet de diminuer la saisie de données papier. Il est donc possible de faire des entrées en élevage, changer un numéro d'identifiant ou de consigner la mortalité et les traitements via une application développée pour téléphones intelligents. L'application et l'extranet seront liés. Par conséquent, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. Ceci permettra de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec les programmes de certification Veau vérifié et Veau de grain du Québec certifié.

Les données du veau laitier entrées dans le Passeport Veau pourront également être consultées sur l'extranet ou sur l'application mobile. RegiVeau sera lancée officiellement au début de 2022.

3.4 PROJET SUR L'EFFET DE DIFFÉRENTES DIÈTES DISTRIBUÉES PENDANT LE REPOS LORS DU TRANSPORT DE VEAUX NON SEVRÉS

Dans le cadre de la modification du *Règlement sur la santé des animaux – Partie XII- Transport des animaux*, un projet de recherche a été mis sur pied afin d'évaluer l'impact de l'alimentation sur la santé, le bien-être et les performances des veaux non sevrés durant le transit sous des conditions commerciales. De plus, cette recherche vise à tester des produits alimentaires répondant aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et évaluer leurs bénéfices et leur applicabilité dans l'industrie.

Initié par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers, les comités de mise en marché des veaux de lait et des veaux de grain ont appuyé financièrement le projet préliminaire et entérinent la seconde phase prévue pour 2022.

3.5 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur le Veau du Québec et planifiées selon les piliers de messages suivants :

- Produit d'ici;
- Élevé avec fierté par des producteurs attentionnés;
- Protéine santé et versatile;
- Marque de confiance qui respecte les standards d'élevage et de transformation canadiens.

Compte tenu de la forte diminution de la demande pour la viande de veau de lait en 2020, le comité de mise en marché des veaux de lait a demandé au secteur veau de grain de prendre en charge la promotion du veau de lait et sa partie du Veau du Québec.

Le plan de promotion pour l'année était :

- Accroître la visibilité des produits de veau lors de la saison estivale (pour une deuxième année);
- Lancer le nouveau site Web Veau du Québec, conceptualisé à la nouvelle image de marque;
- Poursuivre les activités sur la page Facebook Veau du Québec et créer une page Instagram Veau du Québec.

Une collaboration avec Aliments du Québec a permis aux PBQ d'obtenir une aide financière de 150 000\$ pour le déploiement de la campagne BBQ durant l'été.

Des activités publicitaires conjointes ont été réalisées au cours de l'année :

- Collaborations pour des livres de recettes (Jean-François Plante et Dingue);
- Concours de Noël en collaboration avec *5 ingrédients-15 minutes*, publicité dans le magazine *5 ingrédients-15 minutes* de janvier et création d'une galerie de recettes avec du veau sur la page d'accueil de *Pratico-Pratiques* pour Pâques;
- Deux vidéos présentant des recettes du quotidien personnalisées au Veau du Québec ont été diffusées sur le site Web de Ricardo et sur YouTube;
- Partenariats avec des influenceurs durant l'hiver et la saison du BBQ pour publier des recettes à base de veau et faire valoir l'aspect local, santé et polyvalent du veau;
- Publicité dans le magazine de l'Association Restauration Québec (ARQ) de mai et publicité conjointe avec Famille Fontaine dans un courriel ciblé aux membres et aux non-membres de l'ARQ au début juin;
- Publicité dans une infolettre *Aliments du Québec* au menu en mai;

- Campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux sur le réseau TVA, Verizon et Facebook;
- Nouveau lettrage de la remorque gourmande Veau du Québec et dégustations extérieures dans 12 campings du Québec;
- Collaborations avec Aliments du Québec et Famille Fontaine;
- Collaboration avec Cook it;
- Discussions avec les bannières pour mettre de l'avant le Veau du Québec parmi les autres protéines;
- Collaboration avec Les Producteurs de pommes de terre du Québec pour une campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux (émission *Occupation double* et concours Metro).

Pour mettre à l'avant-plan les producteurs de veaux, une section « Producteurs » a été ajoutée sur le site Web du Veau du Québec ainsi qu'une section « Vente à la ferme ».

Dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé une aide de 292 000 \$ pour le financement de la promotion du Veau du Québec pour les deux prochaines années. Ce montant servira entre autres à financer :

- Un sondage réalisé par la firme Léger pour connaître les habitudes d'achats, de consommation et les perceptions à l'égard du veau;
- À l'hiver, une campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux sur la plateforme Mordus de Radio-Canada et l'émission *Savourer* de Geneviève O'Gleman;
- À l'été, une campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux ainsi qu'une campagne d'influenceurs sur Instagram.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

En 2022, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Réaliser un diagnostic et déterminer les actions à réaliser pour dynamiser le secteur veau lourd;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Poursuivre la collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers mis en marché et participer activement au Forum Veau;

- Recueillir les données du projet Impact des pratiques de régie pré-abattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain;
- Entreprendre les travaux du projet Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande;
- Participer à la réalisation de l'étude sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés;
- Réaliser le plan de promotion 2022.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021**
 - 2.1 **Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec**
 - 2.2 **Webinaire sur les résidus médicamenteux dans les carcasses**
 - 2.3 **Diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec**
 - 2.4 **Projets de recherche et développement**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022**
 - 3.1 **Programme Veau POD**
 - 3.2 **Adaptation à la nouvelle réglementation sur le transport des animaux**
 - 3.3 **Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec**
 - 3.4 **Développement de nouveaux marchés pour les bovins de réforme**
4. **CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

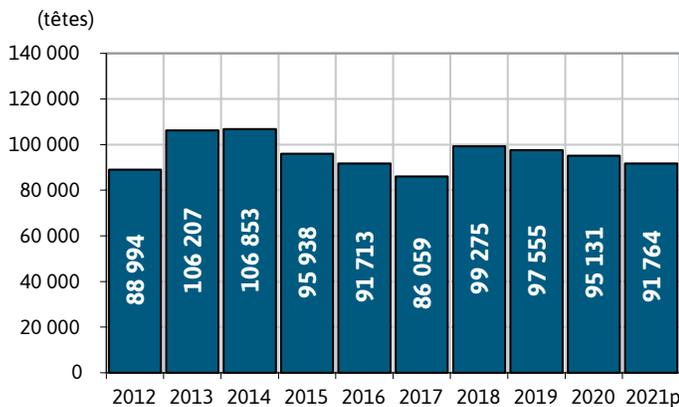


BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. ÉTAT DU MARCHÉ

En raison de la pandémie de COVID-19, l'année 2021 s'est déroulée dans un climat d'incertitude. La mise en place des mesures de distanciation physique et l'apparition d'éclosions dans certaines installations, comme en Ontario au début de 2021, ont eu des répercussions sur la filière bovine et ont nécessité des ajustements de la part des producteurs. Quant à la filière veau, bien qu'elle ait continué de subir les contrecoups des pertes de marchés causées par la pandémie, la situation semble se redresser. La forte demande de veaux laitiers dans la première moitié de l'année a eu un effet positif sur les prix.

Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés



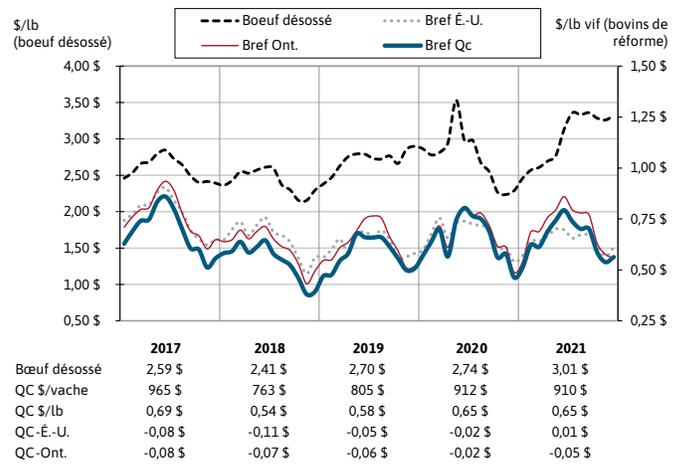
Source:
• PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En moyenne, 1 765 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2021.

Pour 2021, le volume total annuel prévu de bovins de réforme mis en marché est de 91 764. Il s'agit d'une baisse de 3,5 % par rapport à celui de 2020.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada

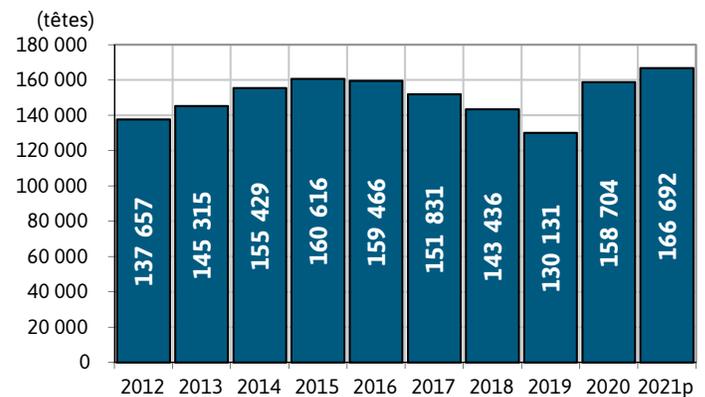


Sources:
• PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bref Qc (\$/lb)
• PBQ: Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bref Qc (\$/tête)
• Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bref Ont.
• USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bref É.-U.
• Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

En 2021, le prix moyen des bovins de réforme a été stable par rapport à celui de l'année précédente en se maintenant à 0,65 \$/lb vif.

Le prix de référence moyen du bœuf désossé s'est situé à 3,01 \$/lb en 2021, comparativement à 2,74 \$ en 2020.

Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source:
• PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

En moyenne, 3 205 veaux laitiers ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2021.

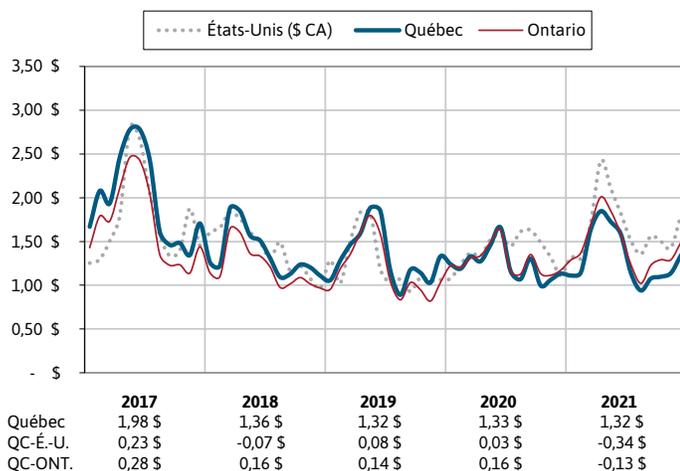
BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Pour 2021, le volume total annuel prévu de veaux laitiers mis en marché est de 166 692. Il s'agit d'une hausse de plus de 5 % par rapport à 2020.

La proportion de veaux laitiers issus d'un croisement avec de la semence de taureau de boucherie a atteint 42,5 % en 2021.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



Sources :

- PBQ: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec
- OCA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario
- USDA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

Le prix moyen des veaux laitiers a atteint un sommet de 1,75 \$/lb vif en avril 2021. Les veaux laitiers ont été commercialisés à un prix moyen annuel de 1,32 \$/lb vif, soit 0,01 \$/lb vif moins élevé par rapport à l'année précédente.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DE L'ENGRASSEMENT DE BOUVILLONS LAITIERS AU QUÉBEC

Suivant l'obtention d'une aide financière accordée dans le cadre du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec, ce projet a débuté en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023. L'objectif du projet est d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de l'élevage de bouvillons

laitiers dans le contexte québécois. Une analyse technico-économique sera réalisée à partir des données recueillies auprès d'entreprises au Québec où des veaux laitiers ont été engraisés en bouvillons. Les résultats seront révélés aux producteurs au moyen de capsules vidéo, de webinaires, de conférences et d'un guide.

2.2 WEBINAIRE SUR LES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS LES CARCASSES

Entrepris en 2020, ce projet s'est d'abord dirigé vers la production du cahier intitulé *Utilisation des médicaments vétérinaires: Indications autorisées et délais d'attente recommandés avant l'abattage des bovins au Canada et aux États-Unis*. Élaboré en collaboration avec l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec, ce cahier a pour rôle de :

- Simplifier l'accès aux informations nécessaires pour la gestion des résidus médicamenteux dans la viande;
- Favoriser l'utilisation judicieuse des médicaments, incluant les antibiotiques, en productions bovine et laitière;
- Assurer la production d'aliments procurant sécurité et satisfaction aux consommateurs.

Une copie papier du cahier peut être obtenue gratuitement auprès de l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers à agencebrvl@upa.qc.ca ainsi qu'auprès des cliniques vétérinaires. La version électronique est également offerte sur le site Web des PBQ au lien suivant : <https://cutt.ly/medicamentsbr>.

La diffusion du webinaire sur les délais d'attente pour les médicaments vient mener le projet à terme en 2021. Ce webinaire a été réalisé à l'intention des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers afin de les renseigner sur les différentes homologations et spécifications des médicaments utilisés dans les troupeaux québécois. L'enregistrement de l'activité peut être visionné sur la chaîne YouTube des PBQ au lien suivant : <https://cutt.ly/videomedicamentsbr>.

2.3 DIAGNOSTIC SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE BOEUF DU QUÉBEC

Financé à parts égales entre les secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau d'embouche et bouvillon, ce projet a été réalisé par Groupe AGÉCO en vue d'établir un diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec. L'étude visait à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les marchés desservis en viande de bœuf par les acteurs de la filière bœuf du Québec et comment sont-ils approvisionnés ?
- Quelle est la compétitivité des acteurs de la filière viande de bœuf du Québec pour approvisionner ces marchés ?

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

- Quels sont les points critiques déterminant la compétitivité des divers acteurs de la filière viande de bœuf du Québec?
- Quelles sont les conditions à réunir pour voir se développer une filière viande de bœuf du Québec compétitive sur les marchés de la viande de bœuf?

Parmi les principaux éléments identifiés, il y a les suivants:

- Une consommation au détail axée fortement sur le bœuf haché et les cubes de viande;
- Une coordination de la filière qui ne permet pas de retour rapide et direct aux autres maillons précédents;
- Concernant la production, des coûts de négociation qui sont répétitifs et non optimisés en raison du nombre élevé de transactions effectuées sur le marché *spot* et des règles environnementales plus élevées au Québec;
- Concernant les abattoirs, il y a de nombreux paramètres où sont désavantagés les abattoirs québécois par rapport à leurs compétiteurs de plus grande envergure.

Les résultats de l'étude seront présentés pour consultation à un groupe de représentants et d'intervenants de la filière bœuf du Québec dans le courant de l'année.

2.4 PROJETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers appuie et réalise différents projets de recherche et développement. Voici la liste des projets complétés ou en cours de réalisation depuis 2020:

Titre du projet	Financement du Fonds R et D	Statut
Développement d'un indice de santé et de bien-être des veaux pré-sevrés dans les fermes laitières afin d'améliorer la productivité des troupeaux laitiers et la qualité des veaux laitiers en engraissement	23 183 \$	En cours
Améliorer la santé, le bien-être et la mise en marché des vaches de réforme en déterminant les facteurs d'impact et en développant des pratiques de régie simples pour la préparation de ces animaux à la ferme	20 000 \$	En cours
Évaluation et information sur les bénéfices de l'utilisation de semences de bovins de boucherie pour la production de veaux laitiers	20 000 \$	Complété
Étude qualitative auprès des grands donneurs d'ordre de l'agroalimentaire au Québec	3 200 \$	Complété
Alternative à l'alimentation lactée dans le transport Phase 1	15 000 \$	En cours
Étude sur le diagnostic de compétitivité de la filière bœuf québécoise	25 000 \$	En voie d'être complété
Webinaire sur la production de veaux laitiers biologiques	2 000 \$	Complété
Développement de programme Veau POD Phase 1 Caractérisation du programme veaux certifiés POD	15 000 \$	En cours
Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons laitiers au Québec	65 000 \$	En cours
Amélioration de la biosécurité dans le transport	25 000 \$	En voie d'être complété

L'ensemble de ces projets représente un investissement de 215 383 \$ pour le secteur bovin de réforme et veau laitier et permet la réalisation de projets dont la valeur totale s'élève à 1,6 M\$.

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

3.1 PROGRAMME VEAU POD

L'amélioration du bien-être, de la santé et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans demeure une priorité du secteur et cela passe par la valorisation des bonnes pratiques de soins des veaux laitiers à la ferme laitière. En ce sens, un projet visant à établir les critères de développement d'un programme de certification des fermes laitières appliquant les meilleures pratiques en matière de soins des veaux laitiers a débuté en 2022. Le projet réalisé en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal s'est vu accorder une aide financière du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. L'objectif final du secteur est la mise en place d'une certification des entreprises laitières qui adoptent de bonnes pratiques afin d'assurer la valorisation des veaux issus de ces fermes lors de leur commercialisation dans les encans du Québec.

3.2 ADAPTATION À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE TRANSPORT DES ANIMAUX

Le comité de transport des PBQ, formé entre autres de représentants du secteur bovin de réforme et veau laitier, poursuit ses travaux sur l'adaptation de la filière à la nouvelle réglementation sur le transport du bétail. De nombreux enjeux et contraintes doivent être surmontés par les différents partenaires de la filière afin d'assurer le respect des nouvelles exigences.

Parmi les projets et actions du comité, notons la formation des transporteurs, des gestionnaires et employés d'encans, le développement d'un projet de recherche sur un aliment visant à remplacer l'alimentation lactée durant le transport et l'évaluation des modifications à apporter à la mise en marché actuelle des veaux laitiers.

3.3 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DE L'ENGRASSEMENT DE BOUVILLONS LAITIERS AU QUÉBEC

Historiquement, les veaux Holstein sont vendus aux entreprises de veaux lourds. Avec la diminution de la demande par les éleveurs provenant de cette filière, le prix des veaux laitiers est beaucoup plus sensible aux fluctuations saisonnières. Cette nouvelle réalité du marché incite les producteurs laitiers à explorer de nouveaux marchés pour leurs veaux laitiers.

Le projet sur l'évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec a comme objectif de recueillir de l'information sur l'engraissement et sur les meilleures pratiques d'élevage et de rendre cette information disponible aux producteurs. Le développement d'une nouvelle filière pourrait permettre

de valoriser des veaux laitiers dans le marché du bœuf et de développer une expertise québécoise. Ce projet a débuté en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023. Il est financé par le Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

3.4 DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR LES BOVINS DE RÉFORME

L'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers continue de travailler au développement de nouveaux marchés à valeur ajoutée pour les bovins de réforme du Québec. Plusieurs discussions se poursuivent avec des entreprises tant au Québec qu'à l'extérieur de la province afin d'explorer d'éventuels partenariats.

4. CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement (Fonds R et D) à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers finance des projets de recherche du secteur. Actuellement, les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues lors de la vente des bovins de réforme sont réparties et versées au Fonds R et D de la manière suivante :

- Bovins de réforme de race de boucherie (vache-veau):
 - Fonds R et D à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche.
- Bovins de réforme de race laitière:
 - Fonds R et D à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

Les comités de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et des veaux d'embouche recommandent de modifier le libellé du *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement*. La modification proposée prévoit que toutes les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie soient versées au Fonds R et D à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

Dans un souci d'équité entre les secteurs laitier et de boucherie, il serait assuré que les contributions spéciales pour la recherche et développement amassées soient liées à des projets se rapportant aux produits visés par ces contributions. Par exemple, les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie serviront à financer des projets de recherche et développement pour les bovins de réforme.

Êtes-vous en accord avec la recommandation des comités de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et des veaux d'embouche de modifier le *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement* afin que les contributions spéciales pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers?

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



INSCRIVEZ-VOUS
À L'INFOLETTRE

La Minute bovine



L'infolettre
La Minute bovine,
la référence pour la production
de veaux et de bœufs au Québec.

Abonnez-vous
bovin.qc.ca/abonnement

Les Producteurs
de bovins du
Québec





Les Producteurs
de bovins du
Québec



LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2
Tél.: **450 679-0530** • pbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca